

Notre frère est mort

Ce ne sera plus jamais pareil. Gaston est mort. Et les enfants de nos enfants le sauront.

Gaston était avec nous. Il nous apportait son courage. Il était un travailleur simple, humble, qui gagnait sa vie durement comme ouvrier. Il aimait la nature. Il était joyeux.

Il marchait avec nous, libre, chantant, à côté de sa femme Jeannine. Il marchait pour ses convictions. Parce qu'il croyait ainsi pouvoir briser l'intolérance et le mépris.

Il marchait libre, avec des enfants, des frères, des sœurs, des amis, des camarades qui avaient entrepris de montrer combien il est injuste de brimer des droits, pour lesquels tant d'autres se sont aussi battus pour les faire respecter.

Il marchait libre, lorsque des hommes excédés par tant de fierté et de conviction, entreprirent de l'humilier devant les siens, de lui faire courber la tête.

Lors de cette marche lente, paisible, mon Dieu, on a tué l'un des nôtres!

Le silence règne maintenant dans les rues de Pointe-

Suite en page 2

DERNIÈRE HEURE

« À mon avis, le défunt Gaston Harvey est décédé d'asphyxie causée par aspiration de vomissure, suite à une commotion cérébrale causée par un coup subi sur le dessus de la tête ».

— Docteur Pierre Fournier, pathologiste, Hôpital Riverside d'Ottawa.
(voir page 32)

AUSSI

Des NOUVELLES CSN de ST-COME-LINIAIRE • HÉBERTVILLE • QUÉBEC • CHAMBLY • EAST ANGUS • ANCIENNE-LORETTE • MONTRÉAL • NORANDA • LA GUADELOUPE • SHERBROOKE

Au-Pic. Une nuit sans étoile. Un camarade est tombé pour nous tous. Notre frère est mort et le ciel de Charlevoix s'est assombri de révolte, d'indignation et de colère.

Par nos poings serrés, par nos yeux qui pleurent, par les sanglots intarissables de la compagne, de la sœur, des frères et des enfants, vous comprendrez que rien ne pourra effacer ce cruel souvenir. Ce soir-là, on a tué Charlevoix. Ce sol qui ne nous inspirait que paix et fierté est devenu aujourd'hui le calvaire de mon frère.

Personne ne pourra oublier cette nuit. Jamais elle ne s'effacera de la mémoire du pays où nous sommes. Car ici tout le monde se connaît. Même ceux qui ne veulent pas voir, voient. Même ceux qui se bouchent les oreilles, entendent. Même ceux qui feignent l'ignorance savent.

Nous savons que la mort de Gaston fait mieux comprendre combien il est digne de se battre pour ce qu'on croit.

Nous ne pouvions imaginer un sort si cruel pour Jeanine et ses enfants. Nous ne pouvions imaginer un sort si cruel pour ceux et celles qui se défendent pacifiquement pour survivre, ici.

Ce souvenir sera notre courage et notre espoir.



Ce message a été écrit et lu pendant le service funèbre par Jocelyne Néron, militante du Syndicat des travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu (CSN).



Jeannine Desbiens-Harvey et son fils Robert.

Photos: Hélène Rochon

« Mais pourquoi, bon dieu! »...

Le cortège s'ébranle doucement, hésitant, comme à contrecœur.

Deux mille cinq cents personnes sont là pour escorter Gaston Harvey jusqu'à son dernier repos, et pourtant, on n'entend que le ronronnement des moteurs des limousines. Même les mouettes, pourtant habituellement omniprésentes en ce pays maritime, se sont tues, se sont immobilisées quelque part dans la baie.

Deux mille cinq cents personnes dans la rue, foulard noir autour du cou, et pas un seul murmure audible, même pas un cri de mouette, même pas un pleur d'enfant!!! Au passage du cortège, seuls les déclics des appareils-photo, et les mouvements empressés et indifférents de la faune journalistique, troublent ces instants de recueillement où chacun et chacune, ça se sent comme le vent froid sur le visage, s'emparent de la douleur de Jeannine, de ses enfants et de ses amis pour la partager, comme pour l'adoucir, si cela se peut...: «...cette solidarité concrète vécue ici», dira Gérald un peu plus tard.

Du clocher de l'église, moins d'un kilomètre plus bas, retentit soudain l'appel du glas dans l'air froid et triste de La Malbaie. Autour de moi, je sens le même frisson intérieur envahir les témoins immobiles, ceux de la CSN comme ceux du village. Certains baissent respectueusement la tête, d'autres ferment les yeux, d'autres fixent intensément le corbillard qui transporte le cercueil de Gaston. Mais sur d'innombrables visages se lit la même et unique question, le même et unique tourment: «mais pourquoi, bon dieu!, faut-il que le respect de la dignité des êtres humains coûte la vie à l'un d'entre eux???».

Photo Jean-Pierre Paré

Une bannière...des pas

Mon coeur se serra soudain: la bannière blanche venait d'apparaître tout au fond, là-bas.

De très loin on pouvait lire: Syndicat des travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu.

Les cloches se turent.

De chaque côté de la rue s'étirait, interminable, la chaîne vivante des sympathisant-e-s qui attendaient en silence.

La bannière se rapprochait.

La nature avait déjà pris ses quartiers d'hiver; nul chant d'oiseau, nulle odeur, tout était figé, muet.

Mais quelle chaleur dans la rue Saint-Étienne menant à l'église!

On entendit de plus en plus clairement le martèlement des talons sur la chaussée.

La bannière était là.

Sous la bannière, toute droite, la présidente...et ses soeurs.

Celles-ci la suivaient, l'entouraient. Il y en avait...des dizaines et des dizaines.

Elles se tenaient par la main. Leurs yeux disaient leur peine, leur révolte; leurs pas résonnaient fièrement, fermement.

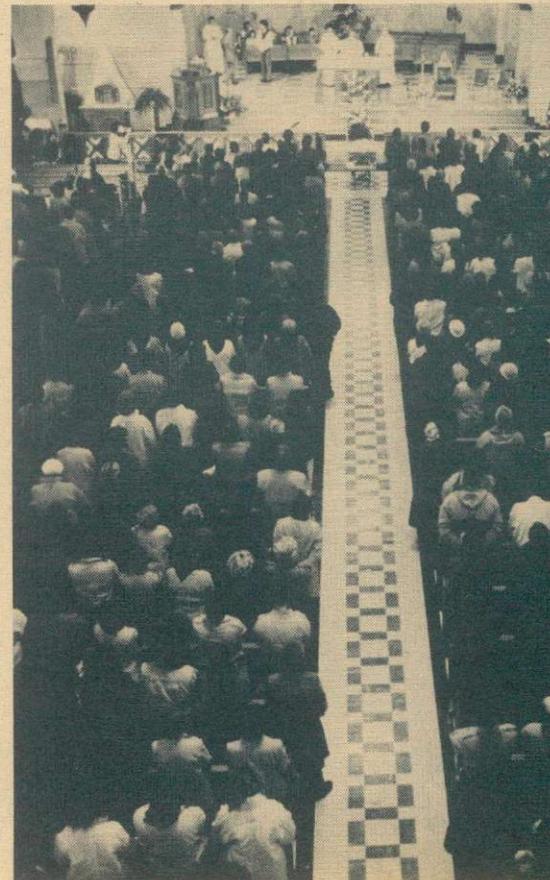
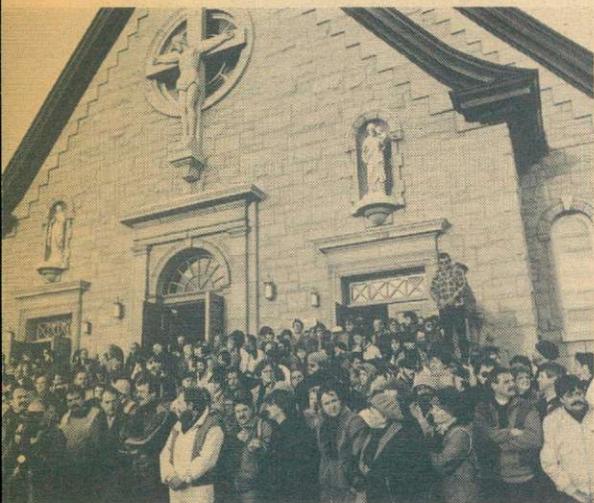
Soudain, il y eut d'autres soeurs toutes pareilles, et beaucoup de frères.

Il y en eut des centaines, puis des milliers.

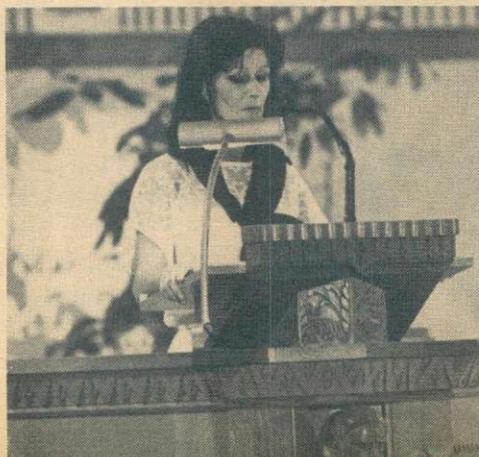
Et toutes, tous, avaient le même regard, le même pas.

Lucie Laurin

Photo Jacques Lessard

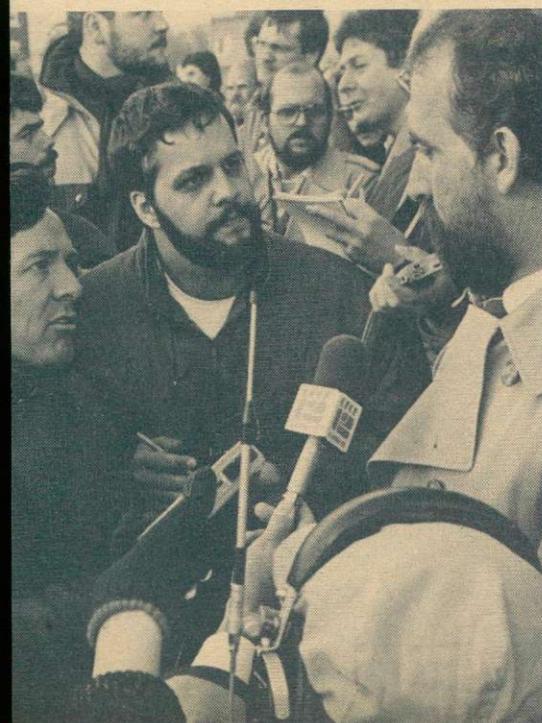


Parvis de l'église: la foule est encore plus compacte. Jeannine et ses enfants, leurs familles, y pénètrent lentement et dignement derrière le cercueil de Gaston. Un détail me frappe: plusieurs, dont les enfants de Gaston et Jeannine et le frère de celle-ci, portent autour du cou le «foulard noir du syndicat». Signe de deuil, bien sûr, mais aussi de solidarité avec les travailleurs et travailleuses du Manoir.

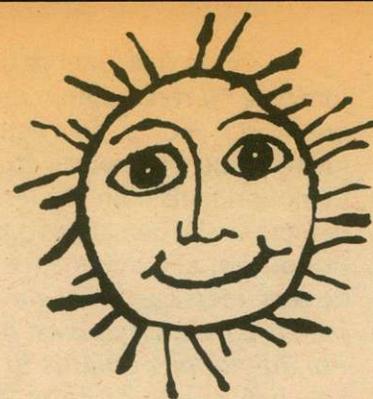


Le service funèbre tire à sa fin. Jocelyne Néron, au nom du syndicat, monte au chœur de l'église. Lentement, d'une voix douce, étranglée par l'émotion mais d'un ton ferme et fier, comme si 350 personnes parlaient par sa bouche, elle commence la lecture de son message: «*Ce ne sera plus jamais pareil. Gaston est mort. Et les enfants de nos enfants le sauront*». Le curé baisse la tête. Les 2,500 personnes présentes retiennent leur souffle.

Jean-Pierre Paré



La FTFP avait demandé à ses syndicats affiliés d'arrêter leurs machines et d'observer une minute de silence à la mémoire de Gaston Harvey entre deux heures et trois heures, c'est-à-dire au même moment que le service funèbre. C'est ce qu'ont notamment fait les travailleurs et travailleuses de l'imprimerie Presses solidaires, à Montréal.



Rédaction

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Danièle Desbiens
Guy Ferland
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Caricaturistes

Garnotte

Photos

Jean-Claude Champagne
Archives CSN
Louise DeGrosbois
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon
Martin Roy

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Mychèle Arbour

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)

LES NOUVEAUX
CERCLES DE LECTURE...



NOUVELLES CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 30,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 1,900 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu, en tout ou en partie. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

6 Nouvelles CSN

BUDGET FAMILIAL D'UN AIDE-CUISINIER SYNDIQUÉ EN MILIEU HOSPITALIER SALAIRE ANNUEL BRUT: \$20,400

Dépenses hebdomadaires: \$316

Dépenses de la maison: \$67,84

Loyer: \$46,15

Taxe d'eau: \$1,15

Chauffage: \$7,85

Téléphone: \$3,46

Électricité: \$9,23

Assurances diverses: \$13,15

Assurance feu et vol: \$2,77

Assurance vie: \$10,38

Automobile: \$55,86

Paiement auto: \$31,39

Assurance auto: \$7,85

Immatriculation: \$2,77

Essence et entretien: \$13,85

Nourriture, vêtements, etc.: \$109,42

Épicerie: \$84,42

Vêtements: \$15,00

Divers: \$10,00

Dépenses personnelles, loisirs, etc.: \$37,23

Dépenses Luc: \$12,50

Dépenses Johanne: \$12,50

Vacances, loisirs, cinéma,
restaurants: \$12,23

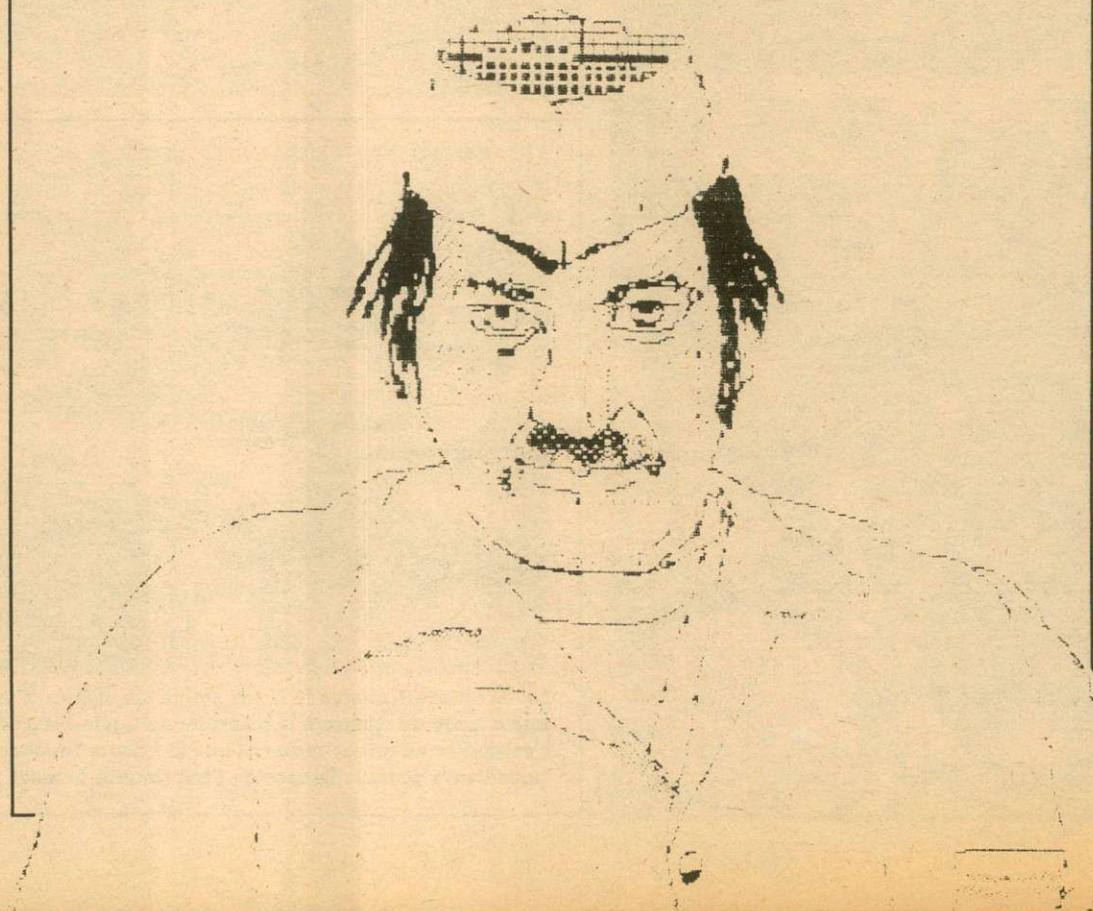
Imprévus: \$32,50

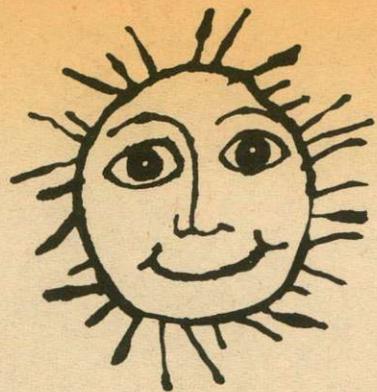
Revenus hebdomadaires: \$316

Salaire: \$298,50*

Allocations familiales: \$17,50

*exclu: l'assurance-collective
en milieu de travail

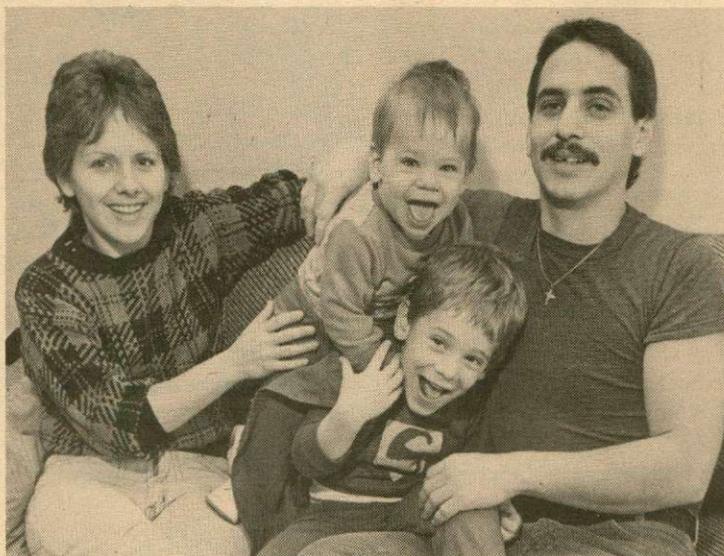




TRAVAILLER DANS L'OMBRE POUR DE PETITS SALAIRES

par Henri Jalbert

C'est par dizaines de milliers que l'on compte les travailleurs et travailleuses qui gagnent un revenu inférieur à \$20,000 par année, dans le secteur public. Tant dans l'enseignement que dans les affaires sociales. Liette, par exemple, gagne \$16,380 après 16 ans de service. Quand on connaît le coût des besoins essentiels comme le logement, la nourriture et les vêtements, on imagine facilement que ces gens-là ne doivent pas manger au restaurant souvent... **NOUVELLES CSN est allé scruter leur budget familial.**



Un appartement dans un «bloc» anonyme de l'est de Montréal. Luc et Johanne y élèvent deux petits garçons dont ils sont fiers: Martin et Vincent. Leurs revenus sont modestes. Ceux de Luc, aide-cuisinier à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, sont de \$20,400 brut par année. Ceux de Johanne se limitent aux \$910 qu'elle touche annuellement en allocations familiales.

Ils montrent le budget hebdomadaire qu'ils essaient de respecter pour arriver. Avec un revenu comme ça pour faire vivre quatre personnes, pas question de mettre de l'argent de côté pour faire des projets d'avenir.

«On persiste quand même à déposer \$65 par quinze jours pour les imprévus. L'an dernier, cela nous a permis d'acheter un divan neuf et des lits-jumeaux pour les enfants. Ça va servir le jour où le réfrigérateur ou le poêle va nous lâcher. Et puis, avec les enfants, il faut prévoir... les imprévus. Mais parfois, on est obligés de tricher un peu et d'en retirer pour pouvoir arriver».

Peut-on garder l'auto?

En attendant, la grande question qu'ils se posent est la suivante: «Est-ce qu'on a les moyens de garder l'auto?» En effet, l'Escort 1981 pèse lourd dans les dépenses. «Heureusement qu'on paie seulement \$200 par mois pour le loyer!»

Par ailleurs, connaissant bien la situation de ses camarades de travail — il y a quelque 3,000 travailleurs et travailleuses à l'hôpital Notre-Dame — **Luc Boisvert** mentionne: «Tu sais, la majorité des gens qui travaillent ici gagnent encore moins que moi. Sans compter qu'il y en a des centaines qui doivent se contenter d'un travail à temps partiel.»



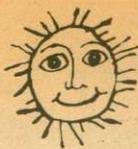
Danielle Goulet est réceptionniste au même hôpital que Luc depuis 1975. Son revenu net, à tous les quinze jours, est de \$386. Pendant plusieurs années, son salaire fut le principal revenu d'une famille de deux adultes et de deux enfants.

En effet, il y a cinq ans, son époux perdait son emploi, à la suite d'une mise à pied dans l'usine où il travaillait. Pendant quatre ans, faute d'emploi, il a dû se contenter d'allocations de chômage, de petits emplois peu rémunérateurs et de cours de recyclage. Il y a moins d'un an, il a retrouvé un emploi régulier, comme aide-cuisinier dans le milieu de la santé.

Des vacances?

«Je ne travaille pas pour me payer du luxe, dit-elle, mais strictement pour des besoins quotidiens, pour des choses qui sont essentielles. Avec l'argent qu'on a, il n'est même pas question de se payer des vacances, on reste à la maison. Nos dernières vacances remontent à il y a cinq ans: quatre jours de camping au Lac Saint-Jean».

«C'est important que je travaille. Pour mon autonomie personnelle, pour me sentir plus en sécurité comme individu. Et puis aussi parce que sans mon revenu, il y a des choses essentielles qu'on ne pourrait pas se procurer. J'espère qu'on va avoir une augmentation de salaire qui a de l'allure».



Sans deux salaires, pas de maison.

Le salaire annuel de Liette Ritchie, préposée aux dossiers médicaux, 16 ans d'ancienneté, est de \$16,380; celui de Pierre Aubertin, commis sénior aux achats, 18 ans d'ancienneté, est de \$21,840. Ils n'ont pas eu d'augmentation depuis 1983, après avoir été déplacés tous les deux à la suite des coupures à l'hôpital Notre-Dame.

Les salaires dans le secteur public, on le sait, ont progressé à un rythme inférieur à 3 pour cent au cours des dernières années, donc continuellement en bas de l'inflation.

Un salaire de docteur?

«*Quand tu travailles dans un hôpital, les gens ont l'impression que tu touches un salaire de docteur.*» C'est lancé avec un grand sourire, mais la petite phrase démontre assez bien comment la propagande



gouvernementale a fait son chemin. «*Pourtant, même avec deux salaires, on est loin d'être «gras durs».*

«*Mon salaire, il est primordial. Primordial pour mon autonomie. Mais primordial aussi pour qu'on puisse vivre décemment. Quand on décide*

d'acheter une maison, on met les deux salaires ensemble pour le faire. Et on considère que c'est un besoin essentiel, pour nous, et pour nos enfants. Sans les deux salaires, on ne peut acheter une maison et sans les deux salaires, on perdrait notre maison.»

La même situation existe dans le secteur de l'enseignement. Un pourcentage important des travailleuses et travailleurs de soutien dans les commissions scolaires et les CEGEP se retrouvent dans une situation similaire. Michel Rioux a rencontré Michel Delisle.

Dans une pièce fermée du CEGEP de Limoilou, il classe le courrier. Il reçoit les expéditions. Accepte les livraisons. Va porter aux quatre coins de l'établissement les colis ou enveloppes à leurs destinataires. Il est sur place à 7.15 heures tous les matins. «*Je commence à 7.30 heures mais j'ai jamais aimé être en retard*», nous dit Michel Delisle. Mais c'est peut-être aussi parce qu'il aime son travail.

À 42 ans, il est ce que le décret qui tient lieu de convention appelle un «magasinier au

service de l'approvisionnement». Cela a fait dix ans le 11 février qu'il occupe ce poste. Auparavant, il avait travaillé au CEGEP à différentes occupations durant quatre ans et demi.

Après presque quinze ans de travail, il se retrouve avec un salaire annuel de 17,679\$. Pas net! Brut! Dans son cas, l'offre de monsieur Gobeil représenterait une augmentation de 11.75\$ par semaine. Avant que les impôts et autres cotisations n'aient prélevé leur part, bien entendu. Pas surprenant que, dans les circonstances, il passe le message suivant au président du Conseil du Trésor: «*C'est du salaire qu'il nous faut pour pouvoir vivre plus convenablement.*»

Il ne faut pas lui demander s'il se considère comme «un gras dur» du secteur public. Son visage se rembrunit.

Travailler dans l'ombre

Avec sa femme, il habite un modeste logement dans le quartier Saint-Jean Baptiste, à Québec. Il explique: «*On arrive, mais c'est serré. Si on fumait, si on sortait un peu et si on prenait un verre, ma femme et moi, on n'arriverait plus. On ne peut pas se permettre de cesser une seule journée de calculer.*»

Michel Delisle fait partie de celles et de ceux qui, dans l'ombre, sans que ça paraisse, font fonctionner une école ou un CEGEP. On les appelle des employé-e-s de soutien. Le suivre pendant quelques minutes dans ce labyrinthe que constitue un CEGEP suffit à comprendre comment cette lourde machine ne pourrait fonctionner sans ces personnes. Marchant à travers une foule compacte de gars et de filles, il nous dira: «*Tu vois comment ça peut être compliqué quand il faut passer avec un lourd chariot rempli de marchandises qu'il faut livrer dans un autre département.*»

C'est un travail discret, loin des feux de la rampe. «*On reçoit la marchandise par la porte arrière*», dit-il. *Et si un gars vient livrer sa marchandise pendant qu'on est en train de dîner, on peut tout de même pas le faire attendre. On fait ce qu'il faut.* Il raconte qu'à une époque, un contremaître avait exigé des employés qu'ils prennent en note toutes les heures travaillées. «*Quand il s'est rendu compte que ça montait au-dessus de 40 heures alors que notre semaine de travail est supposée être de 35 heures, ça s'est arrêté là*», rappelle-t-il en riant.



Magasinier au service de l'approvisionnement du CEGEP Limoilou, Michel Delisle n'aime pas être en retard. Gagnant 17,679\$ par année après quinze ans, il n'hésite pas à dire que cette année, «c'est du salaire qu'il nous faut».

LE DROIT DE SE SYNDIQUER ENTRE LES MAINS DE LA COUR SUPRÊME

Un sous-traitant doit-il respecter la convention collective d'une firme qu'il a délogée? Est-il lié par l'accréditation syndicale et la convention collective existantes, même si cette dernière a été signée avec un sous-traitant précédent et que le «donneur d'ouvrage» (le «propriétaire») a pris la décision de changer de sous-traitant ou de vendre son entreprise?

Ces questions, primordiales pour le droit d'association au Québec (on a qu'à songer à ce qui se passe au **Manoir Richelieu**), étaient au coeur du long plaidoyer présenté les 29 et 30 octobre en Cour suprême du Canada par Clément Groleau, du Service juridique de la CSN, pour la défense du Syndicat national des employés de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais (CSN). Comme des centaines d'autres au Québec, ces 75 travailleurs et travailleuses attendent cette décision impatientement. Car entre les événements qui ont créé la situation les conduisant jusqu'au plus haut tribunal du Canada et aujourd'hui, il s'est écoulé pas moins de sept années.

NOUVELLES CSN était sur place.

Dessins: Jean Gladu

L'enceinte principale de la Cour suprême du Canada à Ottawa nous rappelle que 'faire régner la justice' n'est pas une vaine expression. La richesse du décor, faite de marbre, de bois précieux, de lustres en cuivre et en bronze, de tapis moelleux, et les neuf fauteuils aux allures de trônes où siègent neuf sommités juridiques du pays en matière de droit maintiennent cette tradition monarchique où le bon peuple venait présenter ses doléances aux seigneurs.

Aujourd'hui, des hommes et des femmes dont le métier était l'entretien sanitaire de six écoles de l'Outaouais sont venus demander justice. Autrement dit, exiger le respect de leur dignité.



En attente depuis 1979

Aujourd'hui, sept juges, sur neuf possibles, sont à l'écoute du long plaidoyer de Me Groleau. L'avocat des travailleurs, qui a déjà déposé un volumineux mémoire aux juges, relate d'abord les événements qui ont amené la présente audition.

Les faits

Le 6 avril 1979, les employés de deux firmes de conciergerie, MDB Ltée et Entreprises Netco, présentent deux requêtes en accréditation. Les compagnies en question font l'entretien de six écoles de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais. Le 8 août, les accréditations sont accordées. Débute alors les négociations pour l'obtention d'une première convention collective. Mais le tout achoppe et le 9 décembre, la grève légale est déclenchée.

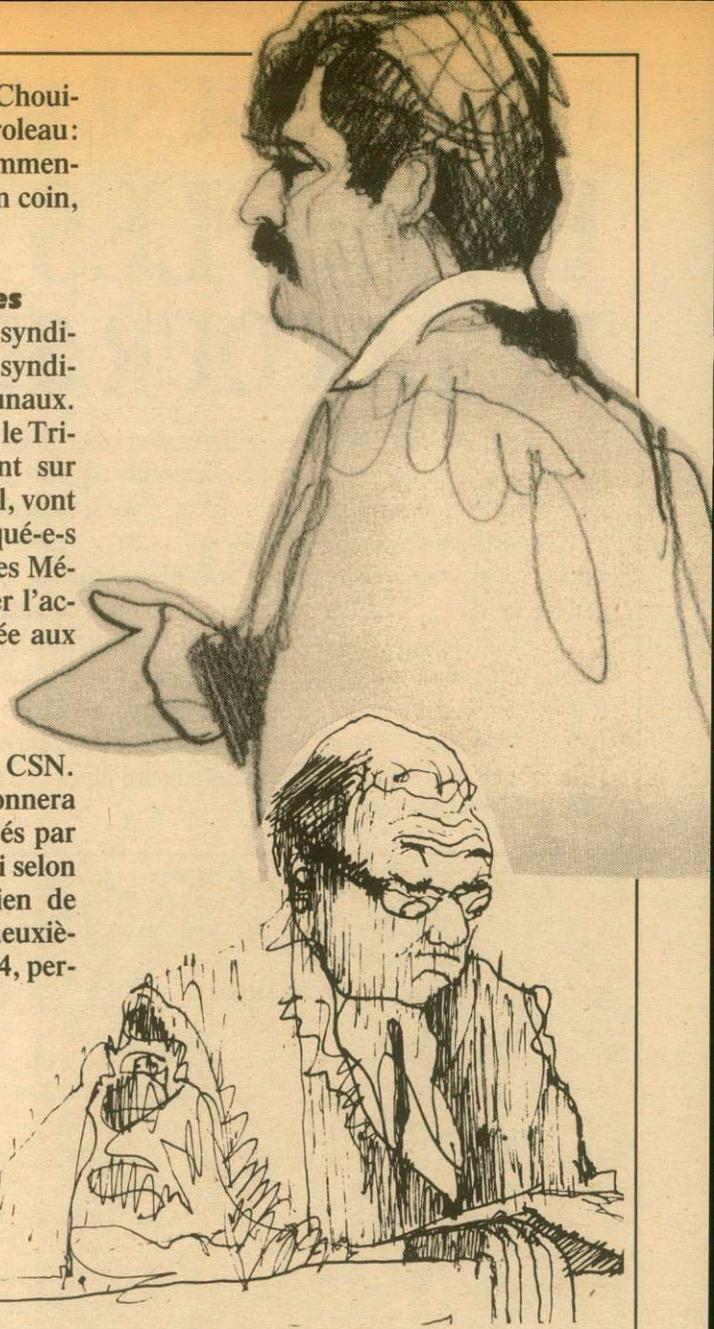
La Commission scolaire de l'Outaouais décide alors de retirer le contrat aux deux firmes visées par la grève, contrat qui doit se terminer en juin 1980, et lance de nouveaux appels d'offres. Le 24 janvier 1980, le contrat d'entretien des écoles est octroyé aux Services Ménagers Roy. De nouveaux employés sont embauchés. Le 5 février suivant, ces travailleurs déposent une demande d'accréditation avec le lo-

cal 298 de la FTQ. Le juge Chouinard lance alors à Me Groleau: «C'est là que le plaisir va commencer?» Me Groleau, sourire en coin, acquiesce.

La ronde des procédures

Pendant des années, le syndicat de la CSN va affronter le syndicat de la FTQ devant les tribunaux. Le commissaire-enquêteur et le Tribunal du travail, s'appuyant sur l'article 45 du Code du travail, vont donner raison aux syndiqué-e-s CSN à l'effet que les 'Services Ménagers Roy' devrait respecter l'accréditation première accordée aux

travailleurs membres de la CSN. Mais la Cour supérieure donnera raison aux arguments avancés par la FTQ, principalement celui selon lequel il n'existait aucun lien de droit entre le premier et le deuxième sous-traitant. En mai 1984, per-



REQUÊTE EN 45

Le jargon professionnel des avocats a de quoi surprendre celui ou celle qui assiste pour la première fois à une audience comme celle qui s'est déroulée en Cour suprême. Les locutions latines se le disputent aux extraits de jurisprudence, les étranges règles de procédure font nettement sentir que ce lieu n'est point l'endroit pour le commun des mortels. Deux articles au coeur même du litige, les articles 45 et 46 du Code du travail, abondamment cités, valent d'être reproduits en entier. Pour la compréhension du dossier.

CODE DU TRAVAIL

Accréditation non invalidée par aliénation de l'entreprise.

45. L'aliénation ou la concession totale ou partielle d'une entreprise autrement que par vente en justice n'invalide aucune accréditation accordée en vertu du présent code, aucune convention collective, ni aucune procédure en vue de l'obtention d'une accréditation ou de la conclusion ou de l'exécution d'une convention collective.

Constatation de la transmission de droits.

Nouvel employeur lié.

Sans égard à la division, à la fusion ou au changement de structure juridique de l'entreprise, le nouvel employeur est lié par l'accréditation ou la convention collective comme s'il y était nommé et devient par le fait même partie à toute procédure s'y rapportant, aux lieux et places de l'employeur précédent.

S. R. 1964, c. 141, a. 36; 1969, c. 47, a. 23; 1969, c. 48, a. 19.

46. Un commissaire du travail peut rendre toute ordonnance jugée nécessaire pour constater la transmission de droits et d'obligations visée à l'article 45 et régler toute difficulté découlant de l'application du dit article.

S. R. 1964, c. 141, a. 37; 1969, c. 47, a. 24; 1969, c. 48, a. 20; 1977, c. 41, a. 1.

mission était accordée au syndicat de la CSN d'en appeler auprès du plus haut tribunal du pays.

L'argumentation de la CSN

Les arguments présentés par Me Groleau comportent deux volets. Fort d'une importante jurisprudence, le procureur de la CSN démontre que le commissaire-enquêteur était parfaitement habilité à trancher le litige dont le respect de l'article 45 était l'enjeu. La seconde tranche de l'argumentation est plus complexe puisqu'il s'agit de répondre à la question: «*Y a-t-il nécessité d'un lien de droit entre les compagnies visées par la requête pour que l'article 45 s'applique?*» Autrement dit, fallait-il que le premier employeur cède quelque chose au deuxième, soit les Services Ménagers Roy, pour que la CSN ait raison? Qualifiant le jugement de la Cour d'Appel 'd'erreur de parcours', Me Groleau fait alors l'analyse de plusieurs décisions juridiques pour démontrer que dans le passé, sept juges sur onze avaient conclu qu'il n'était pas nécessaire qu'il y ait un lien de droit direct (souligné par nous) entre deux employeurs successifs pour que l'article 45 puisse s'appliquer.

Des centaines de travailleurs en cause

Un grand nombre de syndiqué-e-s attendent beaucoup de la combativité du Syndicat de l'Outaouais, de la performance de Me Groleau et de la sagesse des sept juges au dossier.

Des centaines de travailleurs de Thetford-Mines mis à pied suite à la fusion des compagnies minières évoquent présentement l'article 45 pour la reconnaissance de leur ancienneté. Les 15 travailleurs du Palais des congrès de Montréal congédiés le printemps dernier par le changement d'un sous-contratant s'appuient également sur cet important article de loi, introduit dans le Code du travail suite à une lutte des travailleurs de la CIP en 1958, pour gagner leur cause. Et faut-il rappeler en dernier lieu qu'une décision dans le sens du plaidoyer CSN constituera un coup de pouce inestimable aux 350 travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu?

Luc Gosselin



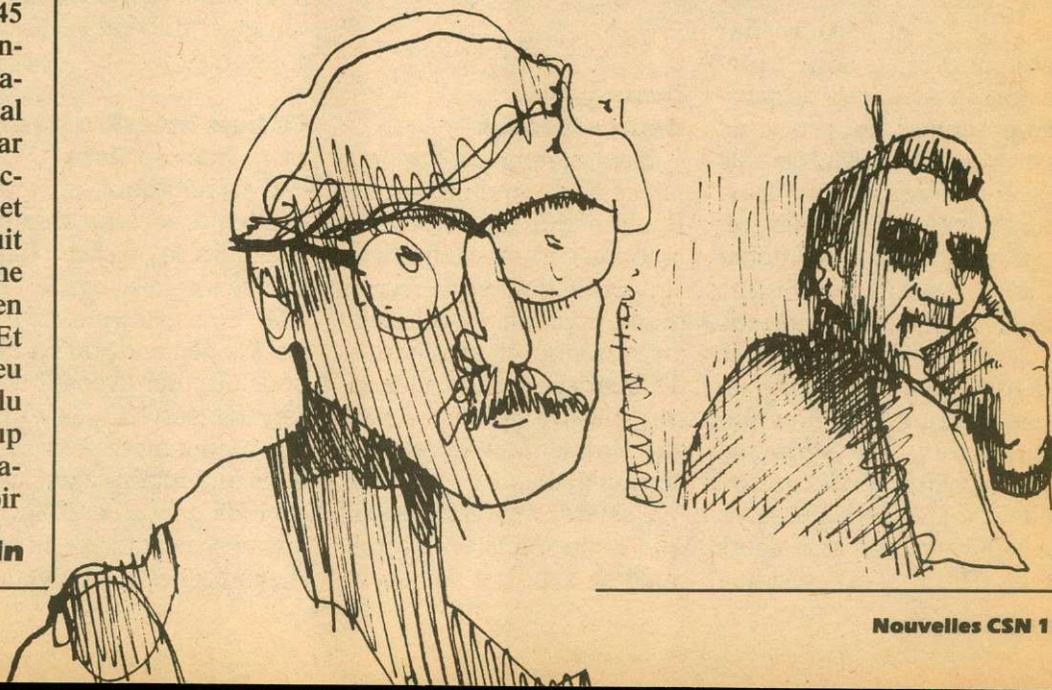
UNE COUR QU'ON DIT SUPRÊME

La Cour suprême du Canada a été créée en 1875 par une loi du Parlement, soit huit ans après la Confédération. Ce n'est pourtant qu'en 1949, par la modification de la Loi de la Cour suprême, que le Conseil privé en Angleterre perdit tous ses pouvoirs au profit du tribunal canadien. La Cour suprême devenait alors l'arbitre ultime au pays.

À ses débuts, la Cour suprême qui, comme on le sait, est une cour générale d'appel de dernier ressort, comptait un juge en chef et quatre juges adjoints. Le nombre de juges a été porté à sept en 1927 et à neuf en 1949. À ce jour, 60 juges ont partagé l'honneur que l'on pourrait qualifier de 'suprême', siéger à ce tribunal. Parmi les quinze juges en chef, quatre, en cours de l'Histoire, furent des francophones du Québec. La Cour suprême qui a compétence en matière de droit civil et de «common law», accorde la permission du pourvoi ou de l'appel que si elle estime, comme c'est le cas pour la cause de la CSRO, que l'affaire comporte une question majeure de droit ou d'importance nationale.

La Cour suprême ne siège qu'à Ottawa et ses séances sont publiques. Cinq membres constituent le quorum, mais sept ou neuf juges entendent la plupart des affaires. Lors de l'audition qui fait l'objet du présent article siégeaient les juges Le Dain, Chouinard, Estey, Beetz, McIntyre, Lamer et La Forest. Étaient absents le juge en chef Dickson et le juge Wilson, la seule femme du groupe.

Détail qui a son importance: le jugement rendu par la Cour suprême du Canada est dans tous les cas définitif et... sans appel. Et il n'y a rien que l'on puisse faire pour en hâter le délai ■



LES «DURS À CUIRE» ONT ENCORE GAGNÉ

Une lutte historique

On en parlera encore longtemps, car ce fut une lutte historique, que seul un syndicat très mobilisé pouvait mener à terme. Ne fallait-il pas beaucoup de détermination et d'habileté à la fois pour mener de front une revendication comme la réduction de la semaine de travail, et une bataille pour l'exercice du droit de grève ?

Car pour le président du Conseil des services essentiels, Bernard Bastien, nommé à ce poste en 1983 par le gouvernement péquiste, la santé et la sécurité du public voyageur n'étaient assurées que si les employés d'entretien étaient au travail 23 heures sur 24 et 7 jours par semaine. Il rejeta donc la première liste syndicale de services essentiels qui proposait la présence au travail de tous les employés durant trois jours par semaine, sous prétexte qu'on ne peut admettre plus de salariés durant une grève qu'en temps normal. La seconde liste du syndicat, qui assurait une présence au travail durant 9 heures par jour, 5 jours par semaine, subit le même sort, en raison cette fois des répercussions de la grève sur les chauffeurs de la STRSM. C'est ainsi que

par Lucie Laurin

Ils ont une réputation de «durs à cuire». Depuis leur accréditation en 1978, les employés d'entretien de la STRSM n'ont jamais connu la défaite, gagnant l'une après l'autre, souvent au terme de dures batailles, leurs principales revendications. Ce printemps dernier, ils enregistraient une victoire d'une importance hautement significative.

le 16 février 1986, suivant la recommandation de M. Bastien, le cabinet Bourassa retirait leur droit de grève aux employés d'entretien de la STRSM, lesquels avaient débrayé le 13 février en appliquant leur propre liste (la deuxième) de services essentiels.

Deux poids, deux mesures

Mais, s'étonnera-t-on, n'était-ce pas ce même Bernard Bastien qui en 1984 avait reconnu comme suffisant un service de transport en commun s'appliquant seulement en semaine et aux heures d'affluence ? «L'exercice de ce droit (de grève) ne peut être simplement théorique», écrivait-il alors...

C'est vrai, mais il faut savoir que cette décision s'appliquait au syndicat des chauffeurs

d'autobus de la CTRSM (à l'époque), membres du SCFP (FTQ). Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que M. Bernard Bastien avait été défait comme candidat péquiste aux élections du 2 décembre 1985, et que le conflit de travail à la STRSM était le premier auquel le nouveau gouvernement libéral se trouvait confronté...

Le bon interlocuteur... et la bonne liste

C'est pourquoi, laissant M. Bastien à ses élucubrations politiques, le président Gerald Larose s'en alla, dès le 17 février, trouver le ministre Paradis, à la demande du syndicat, pour discuter avec lui d'une liste de services essentiels qui reconnaisse aux syndiqués un véritable exercice du droit de grève. Le 25 février, une entente intervenait entre le syndicat et l'employeur en

présence d'un observateur du ministère du Travail, laquelle convenait d'un temps de travail de 10 1/2 heures par jour, cinq jours par semaine.

Cette troisième liste fut rejetée par M. Bastien le 3 mars suivant. Cependant, dès le 8 mars, les chauffeurs débrayaient, n'assurant le service qu'aux heures de pointe et ce, avec la bénédiction du président du Conseil des services essentiels!!! Le même jour, le gouvernement Bourassa redonnait aux employés d'entretien leur droit de grève, accréditant donc — sans l'avouer expressément — la liste syndicale de services essentiels...

Non merci !

Le syndicat des employés d'entretien ne fut pas dupe : une grève dans ces conditions n'aurait eu aucun effet ! Dédaignant le «cadeau» piégé, les syndiqués déclarèrent vouloir donner sa chance au conseil de médiation, et poursuivirent leur travail. Le 27 juin suivant, une entente était acceptée à 93%, leur accordant la semaine de 4 jours une semaine sur deux à compter de septembre 1986. Les «durs à cuire» venaient de remporter une victoire aux conséquences inestimables.



CHOISIR LA QUALITÉ

Jusqu'à la dernière minute, la partie patronale avait repoussé catégoriquement la revendication du syndicat, la qualifiant d'irréalisable. Plus encore, le maire de Greenfield Park, M. Stephen Olynk, membre du conseil d'administration de la STRSM, avait révélé publiquement son penchant pour une solution « à la Reagan », c'est-à-dire le congédiement massif. Comment expliquer que la détermination des syndiqués n'ait jamais faibli ?

Un militantisme exceptionnel

Leur militantisme est légendaire : les assemblées syndicales réunissent toujours plus de 90% — souvent plus de 95% — des membres, même si elles se tiennent le dimanche soir, comme c'est souvent le cas.

— *C'est notre vie qu'on décide là, c'est important,* déclare Daniel Tremblay.
— *Il faut assister les gars de l'exécutif,* renchérit Gérard Beaulieu.

L'exécutif ne peut certes se plaindre d'être laissé pour compte par les membres ! Bien des élus lui enverraient les mandats sans équivoque qu'il recueille : 97% en faveur de la grève le 19 janvier dernier ; le 2 février, 99% en faveur de la grève après le dépôt de la seconde liste de services essentiels ; et le 17 février suivant, 93% en faveur de la poursuite du débrayage malgré le décret gouvernemental !

Des élus disponibles !

Il faut dire que les élus ne

comptent pas leurs heures. « *Quand tu veux que le monde soit avec toi, déclare le président Claude Leduc, il faut que tu sois avec le monde* » !

Aussi l'exécutif est-il disponible à toute heure pour rencontrer les membres. « *On doit parler des problèmes quand ils se présentent* », explique Pierre Laurin, délégué syndical. Ainsi, il n'est pas rare de voir l'exécutif se déplacer au milieu de la nuit pour rencontrer une équipe de travailleurs parce que le moment qui leur convient le mieux pour discuter de leurs problèmes, c'est à la fin de leur quart de travail.

Les délégués s'impliquent beaucoup, eux aussi : ils rencontrent les travailleurs un par un, « sur le plancher », font les tournées téléphoniques. « *Les gens se sentent entourés* », dit Pierre Laurin, et ils épaulent ces élus qui montrent un tel intérêt pour leurs conditions de travail et de vie. Phénomène d'entraînement tout simple qui a pour nom solidarité...

Quand on veut...

On chercherait en vain des trucs. « *Il n'y en a pas,* dit résolument le président Leduc. *La semaine de 4 jours, on l'a eue parce qu'à la base, on la voulait vraiment et parce que, à tous les niveaux, les gens se sont impliqués, depuis le Conseil central et la Fédération jusqu'à la Confédération, jusqu'au président Gérald Larose* ».

Mais ça ne s'est pas fait tout seul. Pour engager une telle bataille, il fallait des troupes déterminées. La mobilisation a requis une longue

préparation. Les travailleurs ont été rencontrés plusieurs fois, par petits groupes ; ils ont eu le temps de jongler avec l'idée, de la soupeser, de l'examiner. Quinze jours avant le dépôt de la demande, l'exécutif les a réunis une dernière fois pour s'assurer que tout le monde était bien décidé à obtenir la semaine de 4 jours sans augmentation ni diminution de salaire.

Aucun regret

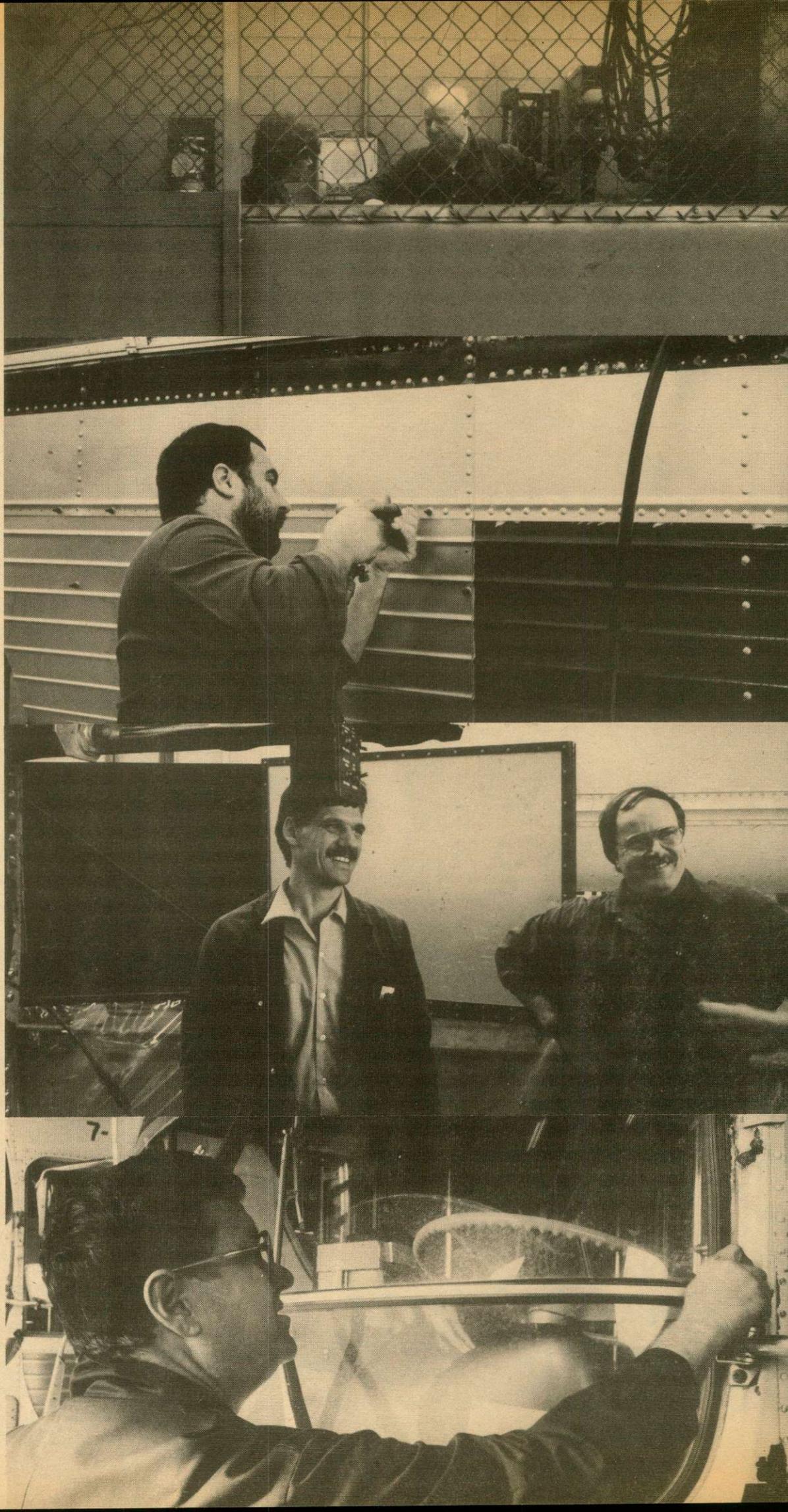
Avec une belle unanimité, ils ont opté pour la qualité de la vie. Aujourd'hui, ils savourent déjà les fruits de leur victoire :

- *C'est merveilleux ! On est moins stressés. On a plus de temps pour vivre avec notre famille. Nos derniers enfants, on va les voir grandir...*
- *Ma santé s'est nettement améliorée ; je suis plus reposé.*
- *Le climat familial s'est enrichi ; on peut maintenant planifier des activités, des loisirs.*
- *On a obtenu quelque chose que l'impôt ne vient pas nous prendre, et qui améliore la vie.*
- *On est plus longtemps avec nos enfants ; ça coûte moins cher de gardienne !*

Un choix social

Sur les 166 membres du syndicat, on n'en compte pas cinq qui font du temps supplémentaire pendant leur journée de congé. Preuve que la bataille en valait la peine.

« Il y a un autre aspect positif à cette victoire, déclare Claude Leduc, et c'est la création d'emplois qu'elle va permettre. Nous, on a calculé que la Société pourrait embaucher 16 personnes avec l'argent qu'elle a sauvé en ne nous accordant pas d'augmentation de salaire ; et la STRSM s'est engagée à le faire. Ça aussi, ça a pesé dans la balance ; l'idée de créer des emplois avec la semaine de 4 jours, ça a beaucoup motivé les gars. »



VIVRE À LA STRSM

Au nombre des facteurs expliquant la combativité du syndicat des employés d'entretien de la STRSM, il faut compter les conditions peu enviables dans lesquelles ils sont contraints de travailler.

Par exemple, le secteur où les autobus sont peints ne compte qu'une seule pièce, mal éclairée et mal chauffée, alors qu'on devrait y trouver une pièce pour la préparation et une autre pour la peinture; ce qui éviterait aux travailleurs de respirer la peinture pendant qu'elle sèche, ou de la salir avec les dépôts qu'engendre la préparation des véhicules. De plus, il arrive que les employés doivent peindre revêtus de leur manteau d'hiver...

Dans le secteur où on répare la carrosserie, le tapage est infernal, et c'est bien en vain que le syndicat réclame l'isolation acoustique du plafond.

L'un des deux garages n'est muni d'aucun système de ventilation; l'autre en possède un, mais il est défectueux. Les lundis matin d'hiver, tous les autobus (environ 130) se mettent en marche l'un après l'autre pendant environ une heure trente, et les chauffeurs doivent laisser tourner les moteurs plus longtemps: en peu de temps, une épaisse fumée bleue s'accumule au-dessus des véhicules. « Parfois on se sent drôle, dit Pierre Laurin, et on doit ouvrir toutes les portes »!

Une rare incompétence

Aux revendications des employés, la STRSM répond

toujours qu'elle manque de fonds. Les syndiqués, eux, sont convaincus qu'elle manque surtout de compétence. « Je ne leur laisserais jamais administrer mon budget, dit Claude Vézina. Le problème de la STRSM, c'est qu'il y a trop de jobs politiques »!

« Pendant les dernières années, raconte Pierre Laurin, ils ont laissé les autobus se détériorer au lieu de les entretenir sérieusement; ensuite, ils se sont vantés d'avoir fait des économies! Le résultat c'est qu'aujourd'hui, au lieu de les entretenir, il faut les réparer ». Le 23 janvier 1986, 305 véhicules seulement sur 401 étaient en état de rouler, alors que la proportion normale de véhicules non utilisables est de 10%. Et les mécaniciens se plaignent qu'ils n'ont pas les pièces pour effectuer les réparations...

La conséquence de cette administration à courte vue, c'est que la STRSM envoie sur la route des véhicules non sécuritaires, ou encore qu'après avoir elle-même mis au cimetière ses vieux autobus des années 1965, 66 et 67, elle rachète à la ville de Toronto ses vieux autobus de la même époque pour les retaper. Le pire, c'est qu'elle fait faire en sous-traitance le travail de remise à neuf! « L'une de nos prochaines revendications, déclare Paul Paquin, ça devrait être un droit de regard sur l'administration de la STRSM »!

Les employés d'entretien de la STRSM sont intarissables. Ils ont encore beaucoup à dire, et ils parleront longtemps: la parole, c'est le ciment de leur vie syndicale.

FIN

DANGER

LIBRE-ÉCHANGE

Bulletin de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange     No 2 - novembre '86

Impact d'une entente de libre-échange sur sept secteurs industriels

La CSN, la FTQ, l'UPA et la CEQ ont rendu publique dernièrement la première d'une série d'études sectorielles portant sur l'impact d'une entente de libre-échange entre les États-Unis et le Canada.

Cette première étude inter-centrales porte sur sept secteurs industriels : produits minéraux non métalliques, produits chimiques, première transformation des métaux, produits en métal, machinerie et outillage, équipements de transport, produits électriques, produits électroniques.

Malgré que le Gouvernement du Québec ait toujours refusé de rendre publiques les études sur le sujet, réalisées par ses divers ministères, et que le Gouvernement fédéral considère comme « secret d'État » une grande partie des données, il est possible de dégager pour chacun des secteurs étudiés, un certain nombre de tendances et de conclusions en ce qui a trait à l'impact sur l'emploi d'une entente de libre-échange.

Auparavant, il est cependant nécessaire de comprendre un certain nombre de facteurs qui influencent considérablement notre situation économique et qui sont particulièrement importants au niveau du commerce international et de l'impact d'une éventuelle entente de libre-échange.

La productivité

La faiblesse de la productivité relative des entreprises manufacturières canadiennes, par rapport aux entreprises américaines, est un fait généralement reconnu. Son niveau moyen se situe à environ 75% du niveau américain.

Le contrôle américain

Plusieurs entreprises manufacturières des secteurs étudiés sont des filiales d'entreprises américaines qui, dans plusieurs cas, opèrent ici pour contourner des tarifs douaniers plus élevés au Canada et d'autres mesures de protection, telles les politiques d'achat chez nous.

L'élimination des tarifs douaniers et des autres mesures de protection entre les deux pays entraînera la fermeture de plusieurs filiales de sociétés américaines qui auront tendance à réorganiser et à rationaliser leur production à partir de leurs entreprises aux États-Unis.

Le taux de change

Par ailleurs, la capacité des entreprises québécoises d'exporter sur le marché américain ces dernières années résulte en grande partie de la faiblesse du dollar canadien. En effet, plus le dollar canadien est faible, plus nos produits sont bon marché pour les Américains. Un réajustement à la hausse du dollar canadien, combiné avec une entente de libre-échange, aurait des effets désastreux sur nos possibilités d'exporter.

Les tarifs douaniers

En 1987, le niveau moyen des tarifs douaniers américains sur les produits industriels étrangers sera de 4,5%, comparativement à 9% pour les tarifs canadiens. De plus en 1987, 35% des exportations américaines seront soumises à un tarif douanier, comparativement à seulement 20% des exportations canadiennes entrant aux États-Unis.

Étude par secteur

La toile de fond sur laquelle se joue actuellement les négociations d'une entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis semble relativement défavorable pour le Canada. Nous verrons dans les pages suivantes, les conséquences d'une entente de libre-échange secteur par secteur.



Machinerie et outillage

Ce secteur serait un des plus touchés par un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Les entreprises américaines sont de plus grande taille, bénéficiant ainsi d'importantes économies d'échelle. Les sociétés américaines contrôlent environ 50% de l'industrie québécoise. De plus, cette industrie est fortement concentrée et les filiales canadiennes d'entreprises américaines exportent la majeure partie de leur production canadienne aux États-Unis. De plus, les tarifs douaniers canadiens sont plus que le double des tarifs douaniers américains.

Une entente de libre-échange éliminerait les principaux facteurs qui expliquent la présence d'entreprises étrangères, et précipiterait l'exode des capitaux américains, ce qui amènerait inévitablement des fermetures d'usines et la disparition d'un très grand nombre d'emplois, particulièrement au Québec et en Ontario.

Fabrication de produits en métal

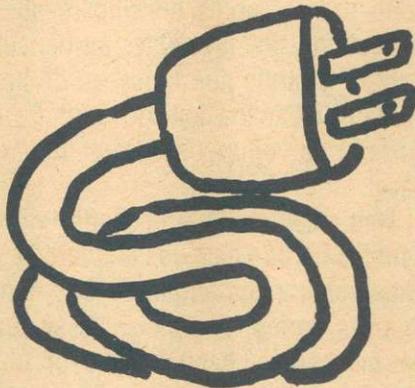
Les tarifs douaniers sont quatre fois plus élevés au Canada qu'aux États-Unis et les usines canadiennes sont moins productives. Nous produisons

surtout pour nos fins personnelles. L'établissement d'une politique de libre-échange pourrait signifier une perte du marché intérieur canadien, et conséquemment, une perte d'un grand nombre d'emplois au Québec.

Produits chimiques

Dans ce secteur, on importe de plus en plus de produits des États-Unis et on en exporte de moins en moins. Le déficit commercial du Québec dans ce secteur est passé entre 1980 et 1984, de \$150 millions à \$389 millions. Les tarifs douaniers étant supérieurs au Canada (11,8% contre 1,4% aux États-Unis), ce secteur est donc vulnérable, surtout que la productivité des usines américaines est nettement supérieure.

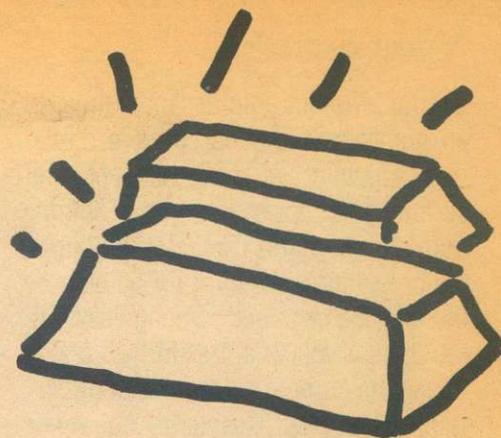
Certains sous-secteurs seront particulièrement touchés à cause de la mainmise des Américains sur l'industrie. C'est ainsi, par exemple, que les entreprises produisant des produits de toilette (savon, crème à barbe, etc) pourraient décider de desservir le marché canadien à partir de leurs installations aux États-Unis.



Produits électriques

Dans le secteur des appareils et accessoires électriques, les entreprises québécoises sont de plus petite taille que les entreprises américaines, et une partie importante de cette industrie est contrôlée par des intérêts américains.

Cette industrie s'est développée essentiellement grâce à l'imposition de tarifs douaniers (15,5%) qui sont plus élevés que les tarifs américains et aux politiques d'achat d'organismes d'État, comme Hydro-Québec. L'abolition de ces mesures qu'imposerait nécessairement une entente de libre-échange, amènerait plusieurs filiales canadiennes d'entreprises américaines à fournir le marché canadien à partir de leurs usines localisées aux États-Unis.



Transformation première des métaux

La très grande majorité de nos exportations dans ce secteur concernent l'aluminium, le cuivre, le zinc et les différents alliages de ces métaux. Les États-Unis sont nos principaux partenaires commerciaux. Le Québec bénéficie d'un surplus commercial de \$1,6 milliard en 1984.

Il n'y a pas de tarifs douaniers dans le sous-secteur aluminium (le plus important). Cependant, il se pourrait que les États-Unis considèrent que les tarifs énergétiques payés au Québec constituent des subventions déguisées.

C'est l'argument des Américains en ce qui concerne l'exportation du bois d'œuvre, car ils considèrent que les droits de coupe payés par les compagnies forestières canadiennes sont inférieurs à ce qu'elles paieraient aux États-Unis. Si une telle argumentation devait prévaloir lors des négociations d'un pacte de libre-échange, les conséquences seraient désastreuses pour l'industrie de l'aluminium au Québec.

Le Québec pourrait subir des pertes d'emplois dans plusieurs autres sous-secteurs, comme l'industrie de fabrication de câble, et production première de zinc et de cuivre de cathode, soit parce que les tarifs sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, soit que les entreprises américaines sont de plus grande taille et plus productives.

Par contre, il y a un sous-secteur qui pourrait bénéficier d'une entente de libre-échange: le magnésium. Dans ce sous-secteur, les tarifs douaniers sont plus élevés aux États-Unis (8%) qu'au Canada (4%). Avec l'implantation de Norsk Hydro à Bécancour, le Québec devient un des principaux producteurs mondiaux, et l'abolition complète des tarifs pourrait entraîner un plus grand développement de cette industrie au Québec.

Produits électroniques

L'industrie électronique canadienne est en grande partie sous contrôle d'intérêts canadiens, et a pu se développer surtout grâce à certaines interventions gouvernementales: achats militaires, réglementation assurant un pouvoir de monopole à certaines compagnies comme Bell Canada et autres formes d'aide financière comme l'aide à l'exportation. Dans ce secteur, les tarifs douaniers sont peu importants.

Il nous semble évident qu'une entente de libre-échange, en abolissant les différentes formes de mesures protectionnistes non tarifaires, aura un impact négatif sur l'implantation et le développement de l'industrie électronique québécoise et canadienne.

Produits minéraux non métalliques

Un accord de libre-échange pourrait favoriser l'industrie du verre, des articles de verre et de la céramique, mais cette industrie est très peu développée au Québec.

Pour ce qui est de l'industrie du ciment, de la chaux, du béton préparé et des produits enduits d'abrasifs, il y aurait peu d'effets, car il n'y a pas de tarifs douaniers dans ce secteur; d'autre part, ces produits sont difficilement exportables à cause des coûts élevés de transport.

Équipements de transport

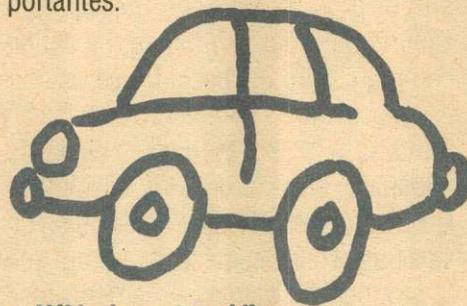
Ce secteur est composé d'un grand nombre de sous-secteurs qui seraient affectés différemment par la conclusion d'une entente de libre-échange avec les États-Unis. On peut cependant conclure que globalement les conséquences seraient négatives. En effet, les tarifs douaniers canadiens se situent à environ 12% par rapport à environ 5% aux États-Unis, ce qui suppose que les entreprises québécoises et canadiennes supporteraient des coûts d'ajustement beaucoup plus importants que les entreprises américaines.

De plus, plusieurs entreprises de ce secteur ont profité de la faiblesse du dollar canadien, ainsi que d'un soutien gouvernemental important pour pénétrer le marché américain au cours des dernières années.

Voyons de plus près ce qui se passerait dans chacun de ces sous-secteurs.

• Carrosseries de camions et remorques

Ce sous-secteur d'activité est beaucoup plus protégé au Canada qu'aux États-Unis. De plus, au Québec, les entreprises de ce sous-secteur sont de petite taille et peuvent difficilement concurrencer les entreprises américaines. L'abolition des tarifs douaniers entraînerait donc des pertes d'emplois importantes.



• Véhicules automobiles

Les véhicules automobiles et les pièces d'automobiles représentent trente-cinq pour cent de l'ensemble du commerce des marchandises entre le Canada et les États-Unis.

Contrairement à ce qui est généralement véhiculé dans les médias, l'industrie canadienne est fortement protégée par le Pacte de l'automobile qui contient pas moins de cinq mesures protectionnistes favorables au Canada, dont la garantie que le niveau de production au Canada doit correspondre au nombre de voitures achetées dans ce pays.

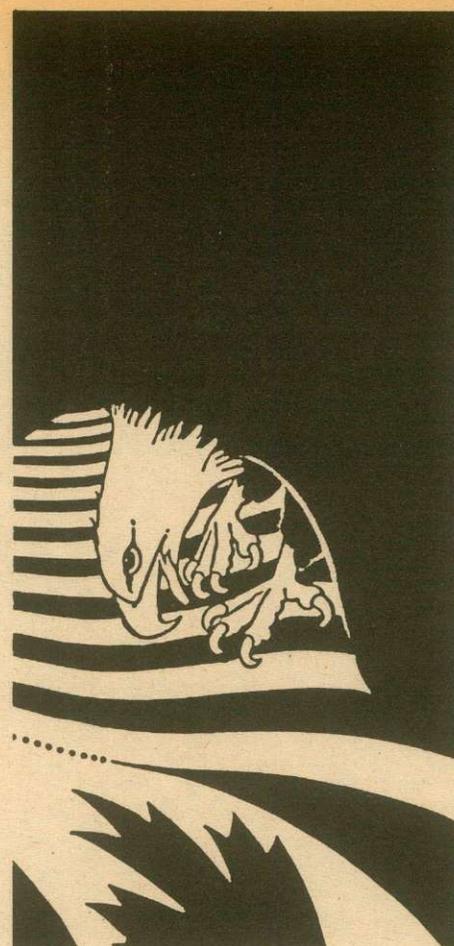
Une entente de libre-échange signifierait la fin du Pacte de l'automobile et entraînerait automatiquement de nombreuses pertes d'emplois. Le secteur des pièces de rechange, quatre fois plus protégé au Canada qu'aux États-Unis, serait un des grands perdants d'une telle entente.

• Aéronefs et pièces

Il n'y a pas de tarifs douaniers dans ce sous-secteur. Cependant, l'industrie canadienne est fortement protégée par des mesures non tarifaires, comme des politiques d'achats préférentiels, des programmes de subventions et de garanties d'emprunts. La compétitivité est donc tributaire du soutien gouvernemental, mais aussi de la faiblesse du dollar canadien.

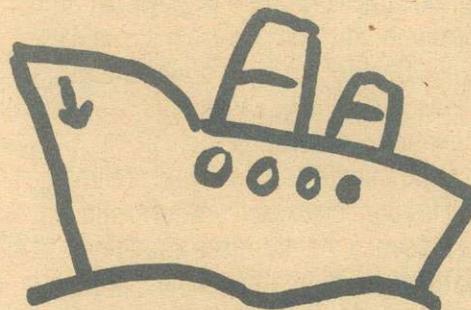
• Matériel ferroviaire roulant

À part Bombardier, les entreprises québécoises sont de taille moyenne et petite et ont besoin des tarifs douaniers canadiens élevés pour survivre.



D'autres entreprises sont des filiales d'entreprises américaines qui se sont installées au Québec pour desservir le marché local tout en détournant l'effet des tarifs.

On peut donc penser que l'abolition complète des tarifs douaniers aura un impact négatif sur plusieurs entreprises québécoises. Des plus, certaines filiales de compagnies américaines pourraient préférer produire à partir de leurs installations aux États-Unis.



• Construction et réparation de navires et de bateaux

Ce sous-secteur bénéficie, des deux côtés de la frontière, de mesures de protection tarifaires et non tarifaires très importantes. Au Québec, ce sont presque uniquement les contrats gouvernementaux qui fournissent du travail aux chantiers maritimes. Il est difficile d'évaluer les conséquences en ce qui concerne les emplois.

NOUVELLES BRÈVES

Arrêtez le massacre !

Le 29 octobre dernier, Jacques Proulx, président de l'UPA, a rencontré à Ottawa, les caucus libéral et conservateur du Québec, ainsi que des représentants du NPD.

À cette occasion, il a expliqué la position de l'UPA face au libre-échange. Cette dernière peut se résumer en trois mots: arrêtez le massacre.

Jacques Proulx a répété son message le 6 novembre devant les députés péquistes et libéraux à Québec. Le président de l'UPA a notamment mis en garde le Gouvernement Bourassa contre la tentation d'adhérer au libre-échange en contrepartie d'un accord constitutionnel canadien intégrant le Québec.

Montréal est plus menacée

« Parce que les industries à fort coefficient de main-d'œuvre pourraient être plus perdantes suite à un accord de libre-échange et qu'à Montréal il y a une forte concentration de ce type d'industrie (tabac, cuir, bonneterie, vêtement, produits électriques et électroniques, etc.), les pertes d'emplois qui résulteraient d'un accord de libre-échange seraient considérables dans la région métropolitaine. »

C'est la conclusion à laquelle arrive le Conseil des travailleuses et travailleurs du Montréal métropolitain (CTM-FTQ), dans le mémoire qu'il soumettait en octobre à la Commission de l'Évaluation, des Finances et du Développement économique de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), sur la question du libre-échange.

Chiffres et études à l'appui, le CTM démontre qu'il y aurait non seulement des pertes d'emplois importantes, mais que certains avantages dont jouit la région métropolitaine au niveau des transports, des sièges

sociaux et du secteur tertiaire en général, pourraient diminuer ou disparaître complètement avec le libre-échange.

Le CTM propose donc qu'une alternative au libre-échange s'axe autour d'une poursuite du processus de libéralisation des échanges commerciaux et aussi par l'adoption d'une politique industrielle canadienne qui ne repose pas sur des ressources extérieures.

Faut pas laisser passer ça !

C'est sous le thème « Faut pas laisser passer ça ! » que la CEQ a invité les présidentes et les présidents de ses syndicats affiliés à participer à une importante session de formation, le 30 octobre dernier, sur la question du libre-échange et sur les rapports québécois portant sur la privatisation, la déréglementation et la révision du rôle de l'État.

Pour la CEQ, tous ces sujets font partie d'une même politique néo-conservatrice et expliquent à bien des égards les difficultés que connaît le secteur public dans ses négociations actuelles.

Rapport partiel et partial

Dans une communication remise à la presse, le président de la CSN, Gérald Larose, a dénoncé vigoureusement le contenu du rapport annuel du Conseil économique du Canada.

« On nous parle de création de centaines de milliers d'emplois avec l'établissement d'une politique de libre-échange avec les États-Unis, mais encore une fois, on passe sous silence et on ne chiffre pas les centaines de milliers de travailleurs et de travailleuses qui risquent d'être les perdants si une telle opération était menée à terme. »

« De plus, a-t-il dit, à chaque fois qu'un organisme public se prononce en faveur du libre-échange, il sem-

ble volontairement oublier tout ce qui touche la question des pertes d'emplois, alors qu'il est de notoriété publique que les gouvernements ont dans leurs tiroirs des études sectorielles qui en font la démonstration. »

De plus en plus

L'un après l'autre, les congrès des syndicats de base de l'UPA se prononcent unanimement contre le libre-échange. Plus de cinquante syndicats ont ainsi déjà endossé la position de la coalition.

Proposition type

La proposition type suivante circule présentement dans les assemblées qui se tiennent dans les syndicats affiliés à la CSN.

Considérant que le libre-échange préconisé par le Gouvernement canadien menace notre intégrité culturelle et linguistique, la souveraineté nationale et la capacité du Canada et des provinces de déterminer librement leurs choix économiques ;

Considérant que le libre-échange remet en question l'ensemble des programmes et avantages sociaux québécois et canadiens, et qu'il menace directement les emplois de larges secteurs de notre économie ;

Il est proposé d'appuyer la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange dans ses démarches et ses actions qui visent à :

1. Faire en sorte que le Gouvernement fédéral renonce à son projet de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

2. Obtenir du Gouvernement québécois qu'il se prononce sans ambiguïté contre un accord éventuel de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, tout particulièrement en regard de la menace que font peser ces négociations sur les pouvoirs relevant de sa juridiction.

La paix...

À l'heure dite, tout semble prêt.

Le camion à musique est en place. Les banderolles dépliées aussi. Les gens sont déjà éparpillés le long de la rue; les ballons blancs et bleus aussi. C'est joyeux. On ne se sent pas en foule, mais en famille. Et personne n'est pressé.

Quinze minutes plus tard, la chanson-thème «La paix possible» développe ses premières mesures. Un frémissement monte. Mais on n'a pas fini de reluquer les pancartes, de lorgner les maquillages, de sentir le temps si ensoleillé.

L'oiseau de la paix, dont l'immense blancheur est soutenue par quatre braves, se déploie tout à l'avant. C'est à ce moment-là qu'on remarque le nombre étonnant de photographes; ça fait plaisir parce qu'il faut que ce message passe et soit repassé. Les personnalités forment les premières rangées. Elles se font pourtant discrètes. Comme tant d'autres, elles ont amené les enfants.

Vivre la paix

Treize heures dix. Voici que nous marchons. Sur le cortège flotte un courant bon enfant. Et voir entre 8000 et 10000 sourires durant les quarante minutes que prend le défilé à prendre le pas rend presque euphorique.

Cela ne ressemble pas à une manifestation; on n'a pas plus le goût de scander les slogans que les pas. De cette Marche ressort plutôt une affirmation tranquille... intensément partagée. Qu'il fait bon vivre la paix, ce jour-là.

Seuls quelques journalistes, excités (surpris) de trouver derrière une bannière municipale l'aspirant-maire préféré de l'heure, ne peuvent s'empêcher de fourmiller avec ténacité tout autour. Seules ces personnes n'auront pas vraiment réalisé (ressenti?) cette Marche pour la paix, faut croire...

À la base militaire

Nous arrivons à la base militaire, peu éloignée (plusieurs apprécient le parcours assez court pour toutes les jambes, les débutantes comme celles qui ont beaucoup servi). Devant: le haut grillage, les canons en décoration de jardin et les baraques aux fenêtres nues.

C'est en face de ce vide que nous écoutons, avec un intense plaisir de vivre, les nôtres du monde entier pour vibrer avec cette douceur forte qui pénètre tous les mots. Plus tard, le son répercuté des avions qui massacrent la vie des Attikameks du Grand Nord frappe fort et fait mal. Elles, ils l'entendent jusqu'à dix fois par jour et on veut multiplier par vingt cette souffrance.

Les ailes heureuses

«Un F-18 pour la Paix». Le nôtre, énorme pinata de papier journal mâché, se laisse éventrer avec grâce en laissant échapper des petits ballons colorés de sa panse. Celui-là n'aura pas résisté. Des cris de joie fument et la phrase est répétée, haut et clair. L'oiseau de la paix a les ailes heureuses, ce jour-là.

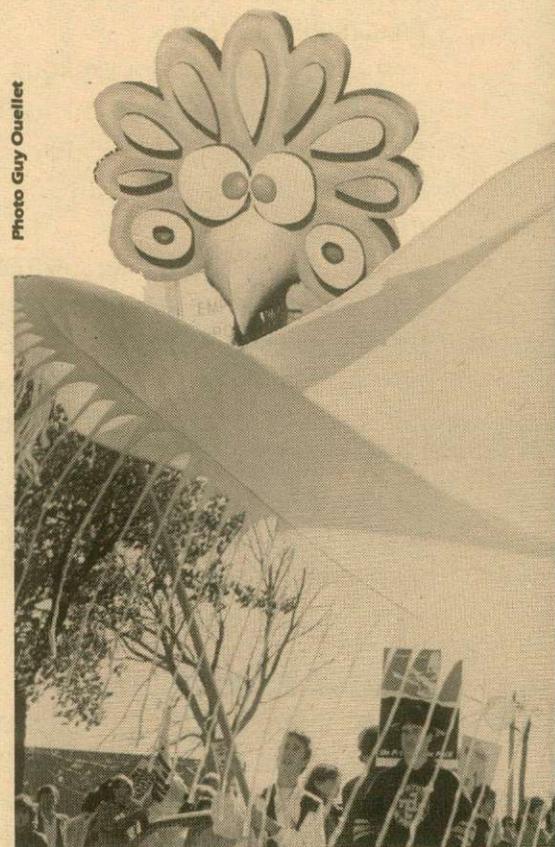
Après ces échanges, nous sommes invité-e-s au spectacle. Les groupes s'effilochent avec lenteur; des rondes et des farandoles de mains enlacées s'ébauchent. Les jassettes s'étirent. Et tout le temps, tout le monde de sourire. On se quitte comme à regret, du même pas tranquille, comme après les plus belles réunions de famille.

P.S. - Le lendemain, dimanche. La Presse. Un entrefilet général sur les marches dans le monde dont celle de Montréal et quelques notes sur le F-18 pour la paix.

Pour illustrer le texte: une photo made in Toronto!... À l'an prochain! ■

Danielle Desbiens

Photo Guy Ouellet



à vol d'oiseau



À Chambly, c'est du haut d'une girafe de pompiers que les enfants sont allés livrer leurs messages de paix et leurs revendications aux hommes et aux femmes de la Terre. «On demande à M. Mulroney d'arrêter l'armement au Canada et si ça réussit, la nouvelle va peut-être se répandre dans le monde, les enfants des autres pays vont peut-être faire la même chose et comme ça, il n'y aura plus de guerre dans le monde».

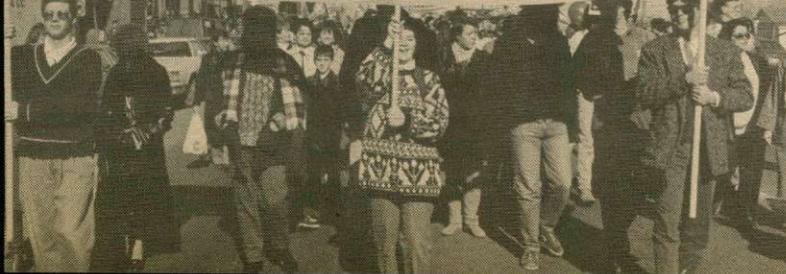


Photo Héliène Rochon

À Québec, les manifestant-e-s ont envahi le traversier Québec-Lévis sur le pont duquel ils ont mis en liberté 62 colombes, une pour chaque million de dollars du coût d'un F-18.

Coop UQAM: face à nos boss de demain

Les 45 employé-e-s de la Coopérative de l'Université du Québec à Montréal sont en grève depuis le 26 septembre dernier.

À la recherche d'une première convention collective, ils ne demandent que la parité avec les conditions de travail qui existent dans les coopératives étudiantes des facultés des Hautes études commerciales et de l'École Polytechnique (Université de Montréal).

Mais voilà: le conseil d'administration de la Coop de l'UQAM, composé majoritairement d'étudiant-e-s en sciences de la gestion de cette université, un département qui a plutôt la réputation d'être pour le moins réfractaire au syndicalisme, a épousé les alignements patronaux des récentes années. Il cherche à imposer une convention où les salaires, droits et avantages des salarié-e-s présents au moment de la signature du contrat seraient supérieurs à ceux et



Quelques-uns des grévistes de la Coop de l'UQAM.

celles qui seront embauchés par la suite.

«Il est pour le moins affligeant, commente le syndicat, qu'une dizaine d'administrateurs en mal de plan de carrière se fassent la main sur un groupe de salarié-e-s qui, il y a deux ans et demi, ont accepté volontairement des baisses de salaires pour sauver l'entreprise de la faillite. Aujourd'hui, on paye des «conseillères en relations de travail» \$150.00/hre pour casser les reins du syndicat».

En plus d'officialiser des inégalités incompréhensibles et de créer des divisions difficiles à surmonter au sein du syndicat,

un tel principe constituerait une injustice pour environ les deux tiers des salarié-e-s. En effet, treize personnes travaillent de façon régulière à la coop, mais une douzaine n'ont que des postes à temps partiel et une vingtaine d'autres ne sont embauchées que sur appel, pendant les périodes de pointe.

\$4 MILLIONS, 34,000 SOCIÉTAIRES

La coop étudiante de l'UQAM, spécialisée dans la vente de livres, de matériel de bureau et d'ordinateurs, regroupe quelque 34,000 sociétaires et a un chiffre d'affaires de l'ordre de trois à quatre millions de dollars par année.

ont dressé les lignes de piquetage face à leur entreprise.

Les 800 syndiqué-e-s de cette usine sont sans contrat de travail depuis le 31 août dernier et ils se battent pour améliorer leurs conditions salariales.

Ainsi, ils veulent récupérer la clause d'indexation contenue dans le contrat de 1984 (une cent l'heure à chaque fois que l'indice des prix à la consommation -IPC- grimpe de .35) et

obtenir des hausses de salaires de \$0.45 l'heure pour chacune des deux années de la durée de la convention. L'employeur offre \$0.20 l'heure.

Le salaire horaire moyen est de \$13,52.

Le groupe Noranda embauche 50,000 travailleuses et travailleurs répartis dans le monde entier. Il a enregistré des bénéfices nets de l'ordre de \$53 millions au cours des neuf derniers mois.

Messages à Malenfant

Situé à quelques kilomètres de Pointe-au-Pic et du Manoir Richelieu, dans le comté de Charlevoix, le Mont Grand-Fond est un centre de ski qui appartient également à Raymond Malenfant. Il compte 25 employé-e-s.

Accrédités depuis un an, les membres du syndicat CSN y ont été appelés, le 24 octobre dernier, à se prononcer de nouveau sur leur allégeance syndicale.

Les événements des dix mois précédents au Manoir, certains ont-ils cru (ou espéré?), auraient pu remettre leur choix initial en cause. Leur réponse fut cependant sans aucune équivoque: **à l'unanimité, et par vote secret**, ils ont maintenu leur adhésion et leur confiance à leur syndicat CSN. Malgré cela, et malgré les dommages irréparables qu'il a déjà causés dans la région par son attitude moyen âgeuse, le sieur Malenfant refuse encore de reconnaître le syndicat et conteste, sous de fallacieux prétextes, la validité du certificat d'accréditation.

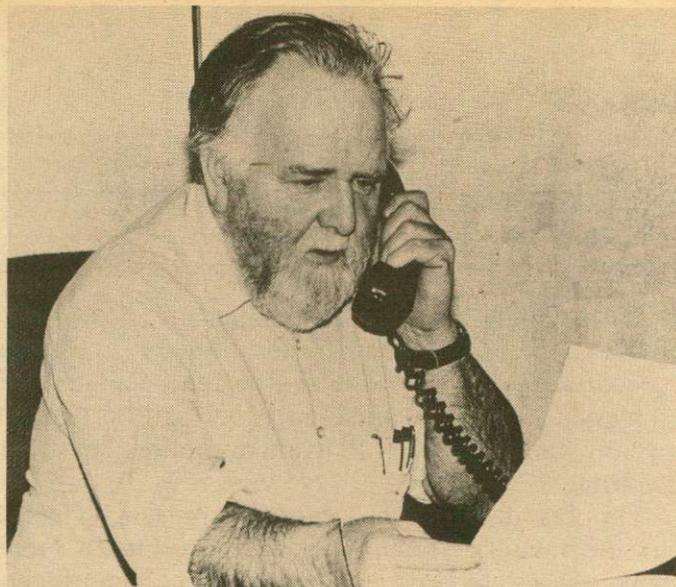
En attente de négociation pour obtenir leur première convention collective, les syndiqué-e-s ont également posé un autre geste fort significatif, lors de cette assemblée: ils ont voté la cotisation spéciale de \$0.25 par membre, par semaine en appui aux travailleurs et travailleuses du Manoir. Deux messages très clairs pour Malenfant.

NORANDA

C'EST LA GRÈVE

Le jeudi, 5 novembre, à 14 heures, les machines de la mine et de l'usine de bouletage de cuivre de la compagnie Noranda Mines, à Rouyn-Noranda, se sont arrêtées et les travailleurs

Le 27 octobre dernier décédait subitement, à l'âge de 64 ans, le journaliste Richard Daigneault, ancien-
nement du Service de l'information de la CSN. NOUVELLES CSN a tenu à publier quelques-uns des témoi-
gnages les plus éloquents sur le décès de notre ami.



Richard Daigneault

«Un profond attachement à la classe ouvrière»

«La disparition subite de Richard Daigneault jette dans le deuil deux grandes familles du Québec: le journalisme et le syndicalisme.

«Pendant plus de quarante ans, Richard Daigneault a exercé avec vaillance sa profession dans un grand nombre de quotidiens québécois. Sa rigueur, sa vivacité intellectuelle ont pu être appréciées par des centaines de milliers de lecteurs et de lectrices.

«Conseiller syndical à la CSN pendant près de quinze ans, jusqu'en 1977, ceux et celles avec qui il n'a pas ménagé les heures peuvent témoigner de son profond attachement à la classe ouvrière et de sa détermination à agir en sorte que les travailleuses et les travailleurs occupent une place toujours plus grande dans la société.

«C'est un homme de coeur et un homme de grande culture qui nous a quittés. À son épouse et à ses enfants, la CSN offre ses condoléances les plus sincères».

Gérald Larose

«Encore aujourd'hui...»

«C'est avec émotion que l'équipe du Service de l'information de la CSN rend hommage à Richard Daigneault. Plusieurs parmi nous ont travaillé à ses côtés et ont pu apprécier la qualité de l'étoffe de cet homme. Nous essayons encore aujourd'hui d'appliquer quotidiennement les grands principes au niveau de l'information qu'il nous a si magistralement enseignés. Rappelons qu'il a été mêlé de très près à de grandes luttes syndicales comme la résistance à la fermeture de George T. Davie, à Lauzon, les «gars de Lapalme», la construction. Il a aussi été l'un des auteurs d'un volume publié par la CSN en 1973, La Grande Tricherie, portant sur la manipulation de l'opinion publique par les bien-pensants.»

L'équipe du Service de l'information CSN

«Pas de démocratie sans information»

«Pendant près de quinze ans, j'ai travaillé avec Richard. Il a été un de mes plus proches collaborateurs alors que j'étais président de la CSN. J'ai appris à le connaître, à l'apprécier.

«Il a toujours été d'une loyauté indéfectible. Richard était toujours disponible, prêt à servir. Il avait l'amour du travail bien fait. Richard était un démocrate, il croyait à la démocratie et la pratiquait. Pour lui, pas de démocratie s'il n'y avait pas d'information. À la CSN, il prônait la diffusion la plus large des documents importants soumis au Congrès ou aux instances du mouvement. Il a toujours préconisé que la CSN soit ouverte à la presse. C'était un prolongement, sans doute, de ce qu'il avait fait au journal La Presse quand, avec Dominique Clift, il écrivait la rubrique «La démocratie en marche».

«Le monde syndical perd un grand serviteur, le monde journalistique aussi. Le Québec perd un de ses membres éminents. «À Gloria, sa femme, à toute sa famille, j'offre mes sincères condoléances».

Marcel Pepin

HEBERT VILLE

Pour une première convention collective

Les 40 employés du
Centre de plein air Mont Lac

Vert, à Hébertville au Lac Saint-Jean, ont voté la grève à 85% dans le but de faire débloquer la négociation de leur première convention collective.

Leur employeur, une corporation municipale dirigée par le maire Jean-Marie Tremblay lui-même, sans doute influencé par la doctrine du «faire-faire» de sa fédération des municipalités, cherche à se réserver le droit de faire effectuer

des travaux par des sous-traitants, même si cela fait perdre des emplois aux syndiqués ou entraîne leur mise au chômage plus tôt qu'à l'accoutumée.

Il s'agit en effet d'un centre de ski où la durée de l'emploi, évidemment saisonnier, est importante pour les employé-e-s. Ceux-ci y occupent des fonctions de préposés à l'entretien des pistes et aux remontées mécaniques,

ainsi que de serveurs et serveuses à la cafétéria, aux bars et à la boutique de sport.

Le maire Tremblay tente de discréditer le syndicat dans l'opinion de la population locale en affirmant que les syndiqué-e-s demandent des salaires égaux à ceux du «gros» centre de Mont-Tremblant. Or, le syndicat n'a pas encore déposé ses demandes salariales à la table de négociation!

On en clause...

Il existe en droit criminel un principe bien connu selon lequel « **tout accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire** ».

Même si la jurisprudence reconnaît qu'en matière de relations de travail le congédiement constitue une sorte de « peine capitale », ce principe ne trouve cependant **pas d'équivalent dans aucune de nos lois du travail**. Pour le faire reconnaître, il faut donc l'inclure dans la convention collective, c'est-à-dire le négocier.

Cette clause est communément appelée « *statu quo ante* ».

Statu quo, tout le monde sait ce que cela signifie. « Ante » est un mot latin qui signifie « avant ». Donc : « *statu quo ante* » signifie que doivent être maintenues les conditions qui existaient **avant** l'entrée en vigueur d'une décision patronale qui a donné lieu à un grief.

Pour négocier

Le point de départ, dans la négociation d'une telle clause, c'est le principe selon lequel **une personne ne doit pas subir de préjudice**, suite à une décision patronale quelconque, tant et aussi longtemps qu'une tierce partie tenue pour « impartiale », en l'occurrence un arbitre, n'a pas entendu et jugé la cause.

Ce principe peut être tout aussi valable, en théorie, dans le cas de l'attribution d'une promotion, d'une mutation de poste, d'une modification de tâches ou d'une rétrogradation, d'un changement d'horaire, etc., que dans les cas de mesures disciplinaires.

Exemple :

« Toute décision de l'employeur qui donne lieu à un grief en vertu de la présente convention collective ne peut être mise en application avant qu'un arbitre en ait décidé autrement. »

Dans la majorité des cas, cependant, c'est à l'encontre des **mesures disciplinaires**, et particulièrement des congédiements, que les syndicats réussissent parfois à introduire le « *statu quo ante* » dans leur conven-

tion collective. Comme le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Métro-Richelieu (CSN), lors de leur récente négociation :

Il est expressément convenu par les parties que dans le cas de mesures disciplinaires, sauf pour une infraction grave où la mesure sera appliquée immédiatement, la décision de la compagnie sera suspendue jusqu'à ce qu'un arbitre, nommé selon les dispositions de la présente convention, rende une décision sur le bien-fondé de la décision patronale.

Un avantage évident de posséder un tel principe dans sa convention collective : du fait que l'employé-e peut **continuer à travailler comme si de rien n'était** jusqu'à la sentence arbitrale, et ainsi retirer son salaire, un employeur y songe par deux fois avant de mettre quelqu'un à la porte...

De plus, dans certains cas, cette présence sur les lieux de travail de l'employé-e « discipliné-e » **force l'employeur** à s'asseoir avec le syndicat et à regarder en profondeur les **causes véritables** qui ont conduit à la mesure disciplinaire en question. Ce qui permet souvent de **régler des problèmes** directement entre les parties plutôt que de les laisser pourrir en attendant la sentence arbitrale.

À noter que la Commission consultative sur le travail et les relations de travail (**Commission Beaudry**) a recommandé dans son rapport une forme de « *statu quo ante* » à inclure au Code du travail dans les cas de **congédiements pour activités syndicales en période d'organisation** du syndicat (l'arme favorite des patrons pour étouffer la naissance d'un syndicat) :

VI-12: Que le Conseil des relations de travail, saisi d'une plainte de mesure disciplinaire pour activités syndicales, ait le pouvoir d'ordonner de façon interlocutoire le maintien à l'emploi du plaignant en attendant une décision finale (« *statu quo ante* ») s'il est d'avis que la mesure a été imposée dans un contexte d'intimidation visant à influencer le libre exercice du droit d'association.

Jean-Pierre Paré

EAST ANGUS

Réduction des heures chez Papiers Cascades

Les 350 membres du Syndicat des travailleurs de Papiers Cascades, à East Angus, dans les Cantons de

l'est, ont accepté à 66% une offre patronale leur procurant des améliorations intéressantes à leur convention collective.

Le principe de la réduction de la semaine de travail de 40 à 37 heures et un tiers, notamment, y a été accepté.

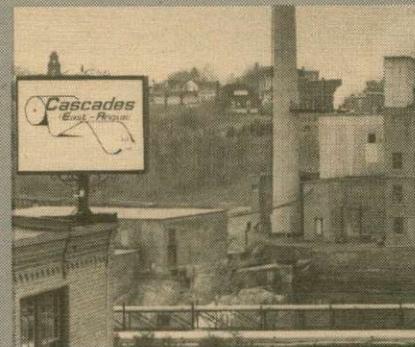
La cinquième semaine de vacances devient accessible à compter de la 16^e année de service et la sixième semaine à compter de 23 ans de service. Les travailleurs les plus âgés y auront cependant droit, selon leur âge (de 59 à 64 ans) et en progression, à une ou plusieurs jusqu'à

cinq) semaines de vacances additionnelles.

LES SALAIRES

D'une durée de trois ans, la convention collective prévoit des augmentations de \$0.70/hre la première année, puis de 5% et 4% pour les suivantes. Ou, selon le cas, des augmentations proportionnelles aux profits bruts de l'entreprise en 1987-88.

L'ajout d'un cinquième congé facultatif, des augmentations aux primes d'équipe et au régime d'assurance-collective constituent également des gains dont le syndicat fait men-



tion dans son bilan de la négociation. Ainsi que les améliorations apportées à la clause de sous-traitance et à une cinquantaine d'autres textes normatifs, particulièrement au chapitre du mouvement de main-d'oeuvre et de déplacement.

«Faire avancer tout le monde»

«Le plus gros gain de cette négociation, d'une certaine façon, c'est qu'elle signifie à toutes fins pratiques une reconnaissance par l'employeur du syndicat CSN dans l'usine. Parce qu'il ne nous a pas forcés, cette fois-ci, à aller en conflit pour obtenir satisfaction comme la dernière fois. Et ça, c'est parce qu'il a compris, suite à notre bataille d'il y a deux ans, que notre syndicat CSN était là pour y rester, parce que les membres le veulent. Autrement dit, on a fait nos preuves...»

Laurian Campion,
membre du comité
de négociation

«Nous, les employées de bureau, quand on était dans l'autre union, on nous considérait toujours comme des privilégiées, comme ayant des conditions de travail supérieures au «marché», ce qui fait que nous étions souvent laissées pour compte. Cette fois-ci, avec la CSN, nous avons pu nous faire entendre sur le même pied que les autres, et nous avons obtenu la même chose que les autres.»

Marie-Chantal Daigneault,
vice-présidente (bureaux)

«À mon avis, c'est une convention qui peut faire avancer tout le monde dans le secteur de l'alimentation, y compris les travailleurs et travailleuses membres d'unions affiliées ailleurs. Et ça, c'est important.»

Serge Latour,
président du syndicat



À entendre leurs représentants, les 450 membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des Épiceries Unis Métro-Richelieu (CSN) sont satisfaits du contenu de leur convention collective, la deuxième qui porte «l'étiquette» CSN. Convention réglée sans conflit (alors que la première avait donné lieu à six semaines de grève, après huit mois de bataille juridique pour obtenir leur accréditation CSN), et acceptée en assemblée générale dans une proportion de 93%.

À quoi tient cette satisfaction?

- Ils ont obtenu l'élimination quasi totale des contrats à forfait, ce qui permet de créer 10 nouveaux emplois dans le département du transport et cinq autres dans le département des fruits et légumes. C'était là leur objectif principal.
- Ils ont obtenu la **semaine de travail garantie** de 40 heures (37 heures et demie pour les employées de bureau), ce qui est exceptionnel dans le secteur de l'alimentation.
- Ils ont obtenu des améliorations sensibles au régime des vacances (la semaine de «boni» peut désormais être prise en temps au choix de l'employé-e, et le choix des dates, chez les employées de bureau, n'est

- plus à l'entière discrétion de l'employeur), ainsi qu'au chapitre des jours de congés (deux de plus) et des congés de maladie.
- Ils ont obtenu une augmentation de la participation de l'employeur au fonds de pension : .2% en 1987 et .2% en 1988.
- Les quelque 70 employés à temps partiel sont

désormais compensés (à .4% du salaire brut) pour les «bénéfices marginaux» auxquels ils n'ont pas accès (assurance-salaire, fonds de pension et boni de vacances).

- Les salaires? Ce n'était pas là la priorité du syndicat. Ils ont accepté 4% par année pendant trois ans.

les petites



La CSN compte désormais un jardinier-paysagiste parmi ses présidents de fédération. En effet, **Yves Barrette**, du syndicat des employés de soutien du CÉGEP de Saint-Jean, a été élu à la présidence de la FEESP en remplacement de Céline Lamontagne lors du Conseil fédéral de fin octobre. ● Rappel: la campagne «des **outils pour la paix**» 1986 bat son plein. Destinés au peuple du Nicaragua, aux prises avec la guérilla menée par les «contras» sous la houpe des États-Unis, lesquels ont notamment décrété un embargo commercial avec le pays, ces «outils» demandés sont principalement des bottes de caoutchouc, des pelles à bout rond, des haches, des marteaux et des scies, des crayons et des cahiers, des couvertures, des serviettes sanitaires, des pansements stériles, des rubans adhésifs et antiseptiques. Renseignements: 514-288-3412. ● L'Association des **femmes du Salvador** est également en campagne de financement pour aider leurs compatriotes suite aux récents tremblements de terre qui ont ravagé le pays. Le gouvernement en place a décidé de remettre l'organisation des secours aux mains de l'entreprise privée. On sait ce que cela peut vouloir dire... Mais en envoyant nos contributions directement à AMES (C.P. 85, Succ. C., Montréal, Qc H2L 4J7), il est certain qu'elles se rendront directement au peuple salvadorien. Renseignements: 514-843-7540. ● OXY-JEUNES. C'est l'organisme qui vous invite à participer au 7^e festival de **créations jeunesse**, les 3, 4 et 5 avril prochains. À l'intention des 12-18 ans, ce festival fait place à toutes les formes de création: théâtre, mime, monologue, musique, danse, performance, photo, vidéo, cinéma, peinture, dessin, écriture, etc. Inscriptions avant le 14 novembre. Renseignements: 514-849-5297.

ST-COME LINIAIRE

D'une entente de services à l'affiliation

C'est par un vote secret de 88% que les cinquante travailleurs des Industries Doyon ont décidé de s'affilier à la CSN et à sa Fédération de la métallurgie.

Sise à St-Côme-Liniaire, près de Saint-Georges de Beauce, cette usine fabrique des fours à pain pour les boulangeries.

Anciennement regroupés dans un syndicat indépendant, les membres ont décidé de passer une entente de services avec la CSN en décembre 1985 à la faveur d'une réouverture de convention sur leurs clauses salariales.

En mars suivant, ils subissaient un lock-out de deux semaines et le congédiement de leur président Conrad Boulanger. Résultat du conflit: des augmentations de salaires de un dollar l'heure pour tous et la réintégration du président dans son emploi! Le vote d'affiliation de la semaine dernière a suivi en toute logique.

ANCIENNE- LORETTE

Les sociétaires ont agi

«On ne peut pas dire que c'est la meilleure convention collective dans les caisses pop au Québec. Mais on peut certainement dire qu'elle contient sur certains sujets un amalgame des meilleures clauses au Québec. Et ça, c'est notamment parce que les sociétaires de la Caisse se sont occupés de leurs affaires et ont «brassé» le conseil d'administration par

deux fois en assemblée générale».

C'est là l'analyse sommaire que fait le coordonnateur Gilbert Lessard de la Fédération du commerce à propos du règlement intervenu, sur approbation de 95% des membres, à la Caisse populaire de l'Ancienne-Lorette, en banlieue de Québec, après plus de quatre mois de lock-out.

Cette **première convention** collective accorde notamment aux 55 travailleuses et travailleurs de cette caisse populaire des augmentations salariales de 6½% la première année, 5% la deuxième et 6% la troisième. Sans compter les «augmentations d'échelles» équivalentes à

4½%, 3% et 4%.

Plus importantes encore sont les clauses relatives à l'ancienneté qui désormais régiront les promotions, les mouvements de personnel, les horaires de travail (choisis par les salariées) et l'assignation des employées à temps partiel (par le syndicat, sur demande de l'employeur).

Enfin, la clause de congé de maternité prévoit la possibilité pour la salariée de prendre un congé sans solde d'un an avec droit de retour sur son poste, sur préavis d'un mois.

Les employé-e-s de 120 caisses populaires au Québec sont syndiqués à la CSN et à sa Fédération du commerce.

La Gua- deloupe

Deux morts sur un chantier

Deux ouvriers de la construction ont trouvé la mort, possiblement par asphyxie, dans un «trou d'homme» du chantier de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) de La Guadeloupe, dans la région de l'amiante.

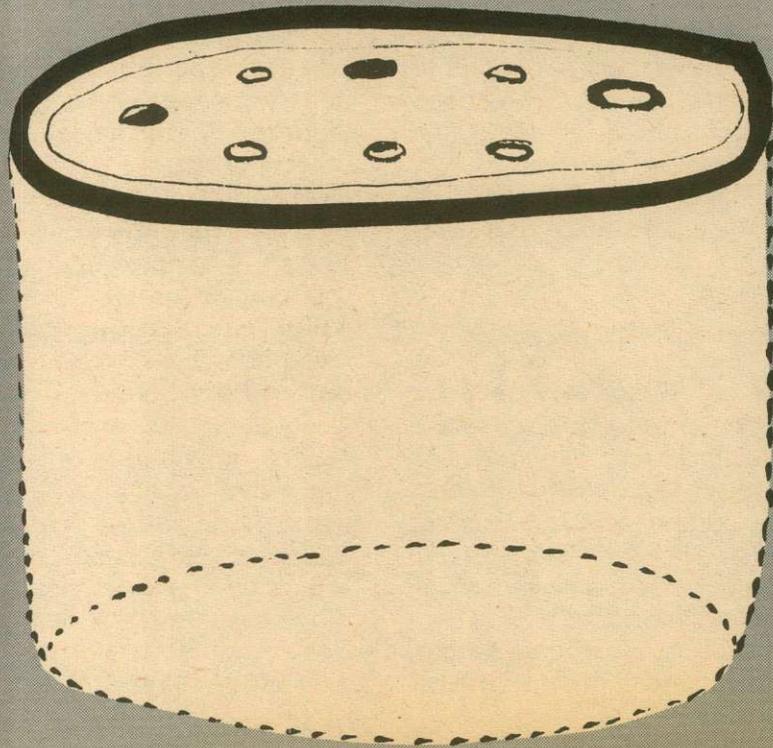
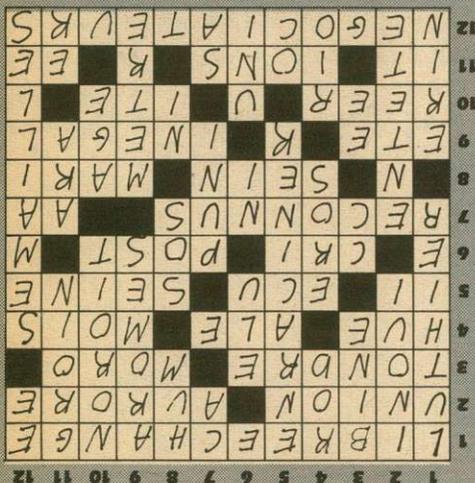
L'entrepreneur responsable des travaux, LEAPI, avait été condamné à \$5,000 d'amende en janvier 1986 pour ne pas avoir assuré la

sécurité d'un autre travailleur.

Par la voix de son secrétaire général Michel Gauthier, la CSN a de nouveau réclamé la mise en place de mécanismes appropriés pour que de telles tragédies, après celles d'Habitat Sainte-Foy et du pont de la rivière Sainte-Marguerite, ne se reproduisent plus. Et ce ne sont pas des mécanismes compliqués. Il s'agit tout simplement que la CSST s'assure, **avant** d'autoriser le début des travaux sur un chantier, que les donneurs d'ouvrage, les entrepreneurs

et les sous-traitants sont compétents en matière de santé-sécurité; et deuxièmement, que ces derniers reconnaissent conjointement et solidairement leurs responsabilités en ce domaine.

Comment? En mettant sur pied, **avant** le début des travaux, un bureau qui délivrera des certificats établissant clairement que les employeurs ont la capacité de se conformer au Code de sécurité de la construction et d'appliquer les mesures sanitaires et de sécurité appropriées.



VOMISSURES
QUI OBSTRUENT DES
VOIES RESPIRATOIRES...

... EN DEUX
LETTRES !...

... EN
DEUX
LETTRES?!?



EUROPE

Les chantiers navals en crise

Partout à travers le monde, les chantiers navals sont frappés par la chute de la demande des navires. Et la réduction dans les prochaines années des capacités de production de la Communauté économique européenne en ce domaine aura pour conséquence la suppression d'ici 1989 de 40,000 à 45,000 emplois. Et cette estimation exclut l'Espagne et le Portugal.

Actuellement, les effectifs totaux de la main-d'oeuvre dans les chantiers d'Europe sont de 85,000 comparativement à 210,000 en 1975. La commission de la CEE chargée de cette importante question propose de ne pas abandonner cette industrie, comme cela s'est produit en Suède où la reconversion industrielle des chantiers a permis de sauvegarder tous les emplois, et met de l'avant des plans de restructuration et le financement de projets d'aide pour des mesures de retraite anticipée et des primes à la mobilité

de la main-d'oeuvre.

Le gouvernement ouest-allemand n'a toutefois pas attendu la décision de la CEE pour agir. Un projet de loi prévoit notamment de verser en 1987 l'équivalent de \$150 millions pour encourager les investissements de reconversion dans les régions touchées par la crise des chantiers navals. Toujours dans ce pays, l'industrie de construction des navires emploie 44,000 travailleurs. On estime à 10,000 les postes qui seront supprimés.

FRANCE

Les vingt-cinq ans de l'OCDE

Cette année marque les vingt-cinq ans d'existence de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dont le siège social est à Paris. L'organisme de recherche (1,800 employés dont 500 experts, 200 groupes et comités spécialisés) épluche jour après jour les données économiques, financières et sociales dont l'analyse influencera les

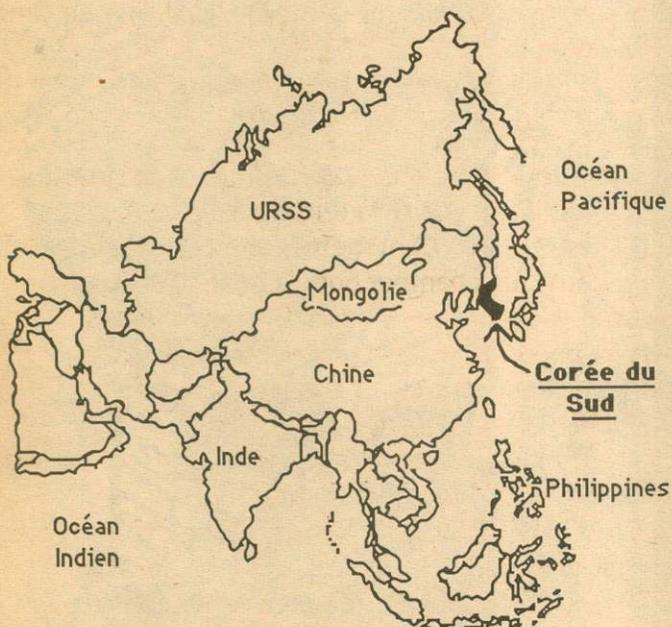
gouvernements des pays industriels, et il faut le dire, la vie quotidienne de chacun. L'influence exercée par l'OCDE peut se comparer à celle du Fonds monétaire international. La convention qui a donné naissance à l'organisme fut signée par vingt pays, dont le Canada. Aujourd'hui, l'OCDE comprend vingt-quatre pays et a toujours pour vocation d'offrir un cadre de rencontres pour les nations industrielles afin qu'elles puissent discuter des meilleurs moyens pour assurer une croissance forte et saine. L'OCDE produit de nombreuses études, entre autres sur la politique économique, les affaires sociales, les échanges, l'agriculture, l'industrie, la gestion publique et l'aide au développement. Lorsque le ministre Wilson entreprend une réforme fiscale ou lorsque Robert Bourassa décide de privatiser tel ou tel secteur, nous pouvons être convaincus que le réservoir d'expertise exceptionnel qu'est l'OCDE a pu jouer un rôle d'influence à cet effet. Un des objectifs de l'OCDE serait de réduire le chômage, qualifié par un des experts de l'organisme de 'gangrène des sociétés actuelles'. Mais il est

loin d'être assuré qu'on envisage les vraies solutions pour éliminer ce problème qui touche à l'heure actuelle 31 millions de personnes dans les pays membres de l'OCDE.

AFRIQUE DU SUD

20,000 mineurs en grève

Malgré l'entente survenue le 27 octobre dernier entre le plus important syndicat de mineurs noirs d'Afrique du Sud et la Chambre des mines (patronale), 20,000 mineurs ont entamé ce que les médias ont qualifié de 'grève sauvage' dans trois mines d'or du groupe Goldfields qui s'était retiré des négociations. Selon un haut responsable du Syndicat national des mineurs (NUM, 300,000 membres), la grève est motivée par un conflit salarial. Le syndicaliste a noté que six responsables syndicaux avaient été appréhendés par des agents de sécurité et livrés à la police. Des violences ont également été exercées contre les grévistes: sept mineurs auraient été blessés par le tir de balles de plastique et de grenades lacrymogènes.



CORÉE DU SUD

On emprisonne

Les syndicalistes coréens Song Jin-Sup et Lee Sang-Don, membres de la Mission Ville-Campagne de Yong-dungpo au sud-ouest de Séoul, un organisme qui vient en aide aux ouvriers d'usines, sont toujours en attente de procès pour de prétendues atteintes à la loi sur la sécurité nationale. Cette situation de syndicalistes n'est pas unique dans le pays. Depuis que le régime a introduit en 1980 des modifications aux lois sociales de façon à restreindre l'activité syndicale aux limites mêmes de l'entreprise, ce qui a amené la dissolution de la

Fédération coréenne des syndicats, les manifestations ouvrières/étudiantes dans la capitale se sont multipliées pour réclamer le droit de la liberté syndicale. L'an dernier, on a noté l'arrestation de quelque 70 syndicalistes par suite de divers conflits sociaux.

de détente QUIZ

Irritants!

1- Qui est l'auteur de la théorie des « conneries irritantes » en santé-sécurité au travail?

- Reed Scowen
- Monique Jérôme-Forget
- Ghyslain Dufour

2- Qu'est-ce qu'une « connerie irritante »?

- Une déclaration de Bourassa sur le Manoir Richelieu
- Un accident de travail qui aurait pu être évité
- Une déclaration de Monique Jérôme-Forget

3- Qu'est-ce qu'un irritant?

- Un règlement sur l'étañonnement des tranchées
- Une condition dangereuse de travail
- Un patron

RÉPONSES

- 1- Il est vrai que le rapport Scowen a qualifié la santé-sécurité comme « la plus grande source d'insatisfaction des dirigeants d'entreprises ». Il est également vrai que la nouvelle présidente de la C5T a passé l'été à essayer de comprendre ce qui pouvait tant irriter les employeurs dans la santé-sécurité. Mais il faut rendre cette justice à Ghyslain Dufour qu'il a été le premier à parler des « conneries irritantes ».
- 2- Bien que tout cela soit passablement irritant, la bonne réponse est ailleurs. Selon l'auteur de la théorie, une « connerie irritante » c'est une disposition trop coûteuse ou trop gênante des lois 17 et 42, comme par exemple, l'indemnisation des maux de dos, ou encore le paiement par l'employeur des 14 premiers jours d'invalidité.
- 3- Non, la bonne réponse n'est pas un patron. Car nous réservons le concept d'irritant aux conditions dangereuses ou irritantes de travail, plutôt qu'aux personnes qui en sont responsables. Il ne faut pas non plus confondre les irritants avec les « conneries irritantes ». Ainsi la prévention à la source est donnée comme une « connerie irritante » dans le mémoire du Conseil du patronat, tandis qu'un irritant c'est plutôt l'absence de prévention.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontal

1. Entente que Mulroney essaie de négocier avec les États-Unis, et qui nous ferait perdre des milliers d'emplois (deux mots).
2. Expression populaire pour désigner un syndicat
Moment où le soleil va se lever.
3. Couper ras - Politicien italien enlevé et assassiné par les Brigades rouges.
4. Cri du charretier - Bière anglaise - Il y en a douze dans une année.
5. Double voyelle - Ancienne monnaie - Coule à Paris.
6. Éclat de voix - Principal quotidien de Washington.
7. Identifiés - Double voyelle.
8. Partie du corps - Époux.
9. Saison - Qui n'est pas égal.
10. Régime enregistré d'épargne retraite - À la fin de la messe.
11. Pronom neutre anglais - Atomes portant une charge électrique.
12. Ils négocient des conventions collectives.

Vertical

1. Fabriquait de violons - Nom poétique de l'Irlande.
2. Extraordinaire - Qui a la tête dure.
3. Du verbe biner - Centimètre cube - Double voyelle.
4. Prénom d'un chanteur populaire anglais - Dieu de l'amour - Régie des installations olympiques.
5. Faire prendre racine - Du dialecte provençal.
6. Désigné par élection - Négation - Solidaire.
7. Pronom démonstratif - Châtié.
8. Interjection - Au secours (en morse) - Négation.
9. Odeurs agréables - Mesure de longueur.
10. Vent du nord-ouest - Temps écoulé depuis la naissance.
11. Museau du porc - Perroquet d'Amérique du sud - Infinitif.
12. Double voyelle - Ensemencement.

Solution page 26



NEAR ET GILBERT

Avez-vous déjà eu la chair de poule en écoutant des chansons? Avez-vous déjà vu les poils de vos bras se hérissier à l'audition de certaines chansons? Ces deux phénomènes se sont produits lors de l'écoute de «**Hay una mujer desaparecida**» (une femme est disparue), «**Singing our lives**» et du blues «**Good night Irene**», par **Holly Near** et **Ronnie Gilbert**. Entre le 28 avril et le premier mai 1983, **Holly Near**, une figure de la musique engagée et féministe, et **Ronnie Gilbert**, autrefois du célèbre quatuor de folk-song «**The Weavers**» formé par **Pete Seeger**, sont montées sur les planches du **Great American Music Hall** de San-

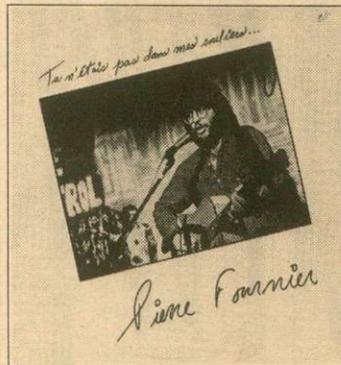
Francisco et elles ont enregistré «**Lifeline**».

Accompagnées par un pianiste, **Jeff Langley**, et une bassiste, **Carrie Barton**, ces militantes de deux générations différentes ont livré durant ces soirées des chansons sur: le rôle des **femmes noires** dans la lutte de leur peuple pour l'abolition de l'esclavage; la **guerre civile espagnole** (1936-1937); la lutte de ce peuple pour la liberté et la démocratie; le procès truqué des militants anarchistes américains **Sacco et Vanzetti**; le décès d'un leader noir sud-africain, **Stephen Biko**, survenu en prison le 6 septembre 1977; les femmes qui disparaissent dans les pays de l'**Amérique du Sud** et la vie paisible des homosexuels.

Récemment

Plus récemment, en 1985, **Ronnie Gilbert** est entrée en studio et elle a produit son premier album solo depuis 20 ans: «**The spirit is free**». Quant à la merveilleuse et magique **Holly Near**, elle devait se joindre en 1984, pour la durée d'un microsillon, au groupe chilien **Inti-Illimani** pour réaliser: «**Sing to me the dream**».

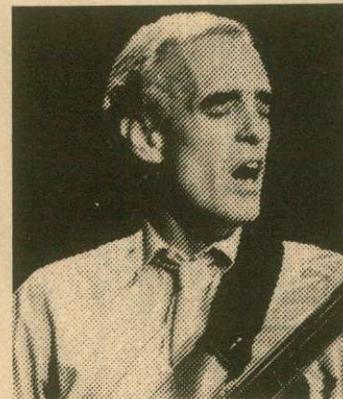
«**Lifeline**» et les autres microsillons de **Holly Near** et **Ronnie Gilbert** sont disponibles sur étiquette **REDWOOD RECORDS**, une maison californienne indépendante des grandes compagnies américaines.



PIERRE FOURNIER

Le chansonnier engagé **Pierre Fournier**, un travailleur de CLSC, donnera son spectacle le samedi soir, 29 novembre, au **Café-Tiers de Montréal**, situé sur la rue De Grandpré, au sud du boulevard St-Joseph et à l'ouest de la rue St-Denis (station de métro Laurier). Durant ce spectacle en deux parties, Fournier interprétera près d'une vingtaine de pièces, dont «**Tu n'étais pas dans mes souliers**», «**Rosa Parks**», «**Le blues du r'sort**

de lit rouillé, et plusieurs autres. Enfin, disons que Fournier est actuellement à travailler la présentation de ce spectacle et il est question d'un support audiovisuel (diapositives) pour accompagner certaines chansons.



LARRY CORYELL

Le grand guitariste de jazz **Larry Coryell** sera sur la scène de la **Salle Claude Champagne** de l'Université de Montréal le **jeudi, 4 décembre, à 21 heures**. Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas ce guitariste de jazz innovateur, nous proposons les deux albums suivants: «**Offering**» et «**The real great escape**», sur étiquette **Vanguard**.

Michel Crête

«ATTENDEZ QUE JE ME RAPPELLE...»

Attendu avec impatience, le voilà, le livre commandé à René Lévesque. Témoin et acteur de la vie politique québécoise depuis au-delà de 30 ans, l'auteur relate dans son style à la fois brouillon et torturé, mais captivant, les époques de sa vie.

Les différents chapitres sont d'inégale valeur. Retenons ceux qui attirent l'attention, notamment les chapitres relatant la nationalisation de l'électricité et les réformes du régime Lesage,

ainsi que celui sur la Crise d'octobre. Ce dernier chapitre, en particulier, a le mérite de nous rappeler ce que les Marchand, Pelletier, Trudeau, Choquette et Bourassa, «grands démocrates devant l'éternel», ont été capables d'infliger au peuple québécois. Cela est d'autant plus utile que ces «héros de la politique» évitent systématiquement de parler de cette période de leur vie politique.

Sur les deux mandats de son gouvernement, peu de choses nouvelles: c'est un recueil d'actualité assaisonné de commentaires apportant peu à l'analyse mais révélateurs des préjugés de

l'auteur. Les syndicats, en particulier ceux du secteur public, sont des empêcheurs de tourner en rond, des aveugles et des irresponsables. Les grands frères fédéraux sont les responsables de l'échec référendaire, la stratégie du PQ était à toutes fins pratiques, selon l'auteur, irréprochable.

Au fil du livre, l'auteur distribue les récompenses et les taloches. Ceux qui l'ont appuyé sont presque canonisés. Ainsi en est-il de M. Bérubé qui a su ramener l'exercice du pouvoir politique à un exercice comptable. Les amis de la première heure, malgré leurs défec-

tions, sont épargnés; l'auteur a été peiné. Ceux qui ont commis des bourdes, comme ceux qui ont résisté aux lois déterminant les conditions de travail du secteur public, en sortent amochés. Et puis les syndicats, ces irresponsables qui n'ont pas compris et qui ont osé vouloir demeurer autonomes vis-à-vis le pouvoir, sont méprisés. Les seuls qui avaient le pas pendant la crise étaient de son bord. Les autres...bah!

En somme, un livre sans grand nouveau dont le principal mérite est de jeter de l'éclairage sur cet homme.

Claude Rioux



ÉTOUFFER L'AFFAIRE?

Et puis un homme est mort.

Et puis, ce qui avait été jusque là tout aussi injuste, mais n'avait presque pas été vu, est soudainement devenu intolérable aux yeux du monde. Au point qu'il s'est trouvé des bien-pensants pour se dire qu'il vaudrait sans doute mieux étouffer l'affaire.

Étouffer l'affaire?

Parce que, dans des salons, on préfère se boucher les oreilles plutôt que d'entendre parler de femmes violées, d'enfants battus, de détenus malencontreusement pendus avec leurs draps? Parce que, a-t-on dit avec l'aide complaisante de la police, Gaston Harvey n'était pas un saint? Et alors? Il était en cela semblable à des centaines de milliers de Québécois. Fallait-il pour autant, parce qu'il n'était pas un saint, en faire un cadavre?

Étouffer l'affaire?

Fallait-il, parce qu'il était un

homme ordinaire, l'enterrer à la déro-bée, comme honteux qu'il ait été de notre côté? Dommage pour les bien-pensants mais ce n'est pas ce que la fraternité nous a commandé. Et si quelqu'un doit aujourd'hui avoir honte, ce ne sont pas les 2500 hommes et femmes qui se sont déplacés des quatre coins du Québec pour témoigner en silence. En silence, ce jour-là seulement... La honte, c'est ailleurs qu'elle se terre.

Étouffer l'affaire?

Cela, d'autres s'y essaient, espérant réussir. Ils se trompent. Ce jeudi des funérailles a fait saisir, en un très long instant, la densité atteinte par les valeurs de solidarité et de fraternité. Étouffer l'affaire parce qu'en ces jours où le discours de droite porte haut, ces valeurs se négocient à vil prix sur les marchés publics? Étouffer l'affaire parce que, dans des milieux rongés jusqu'à l'os par l'acide du cynisme, on a dit que c'en était trop? Parce que cela nuirait aux investissements?

Étouffer l'affaire? La lutte des travailleuses et des travailleurs qui veulent retrouver leurs emplois au Manoir Richelieu n'est pas plus juste aujourd'hui qu'elle ne l'était avant le drame: elle l'est toujours autant. Mais elle a une dimension supplémentaire.

Étouffer l'affaire? Trop de forces, politiques, policières, judiciaires s'y emploient pour que nous nous taisions aussi, choisissant la facilité. C'est quand on fait le silence autour d'eux que le fascisme s'infiltré par tous les coups reçus par tous les Gaston Harvey de la terre. De là le terrible devoir de dire, d'accuser, d'affronter, de soutenir et de persister.

Étouffer l'affaire? Non messieurs! Jamais!

Michel Rioux

Des contradictions fondamentales qui exigent des réponses concluantes

«À mon avis, le défunt Gaston Harvey est décédé d'asphyxie causée par aspiration de vomissure, suite à une commotion cérébrale causée par un coup subi sur le dessus de la tête».

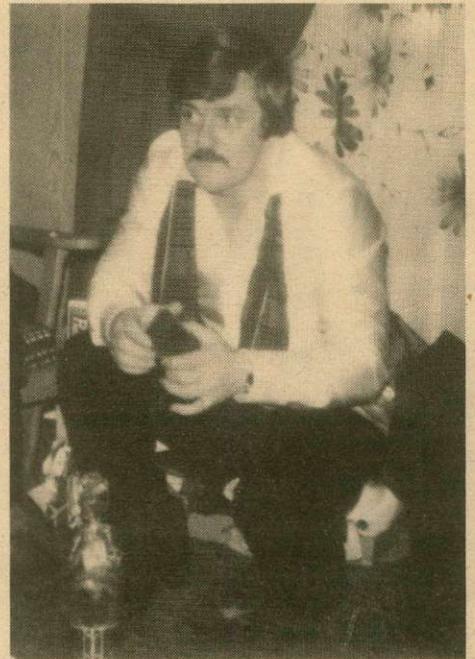
En rendant publiques les conclusions du médecin spécialiste Pierre Fournier, à qui la CSN et la famille du défunt avaient demandé de pratiquer une seconde autopsie sur le corps de Gaston Harvey, le président Gérald Larose a soutenu qu'à partir de maintenant, des réponses concluantes devront être fournies par la Sûreté du Québec et le reste de l'appareil judiciaire.

Le président de la CSN, s'appuyant sur des déclarations rapportées par tous les quotidiens du Québec dans les jours qui ont suivi le drame, a fait ressortir la contradiction fondamentale qui existe entre ce qui a été dit par les porte-parole de la SQ et par les coroners et ce que révèle la conclusion de la seconde autopsie.

«Une des garanties essentielles au maintien et à la défense de la démocratie réside dans le respect de la règle de droit qui exige que personne ne soit au-dessus de la loi, a déclaré le président Larose en conférence de presse. L'appareil de la justice — et cela inclut la police — n'a de sens dans une démocratie que dans la mesure où il sert à protéger ces libertés civiles et qu'il est lui-même entièrement assujéti à cette règle.»

«Les événements tragiques du 25 octobre à Pointe-au-Pic, la mort de Gaston Harvey, nous posent des questions insistantes. Non pas sur la mort elle-même, toute malheureuse et douloureuse qu'elle soit, mais sur la manière hâtive, irrégulière, insidieuse et suspecte qui a caractérisé le comportement de la Sûreté du Québec, du coroner investigateur, du coroner enquêteur et du coroner en chef. Alors que des témoins relataient la violence avec laquelle la police était intervenue, appuyés dans leurs témoignages par des photographies éloquentes des événements, la Sûreté du Québec a tout mis en oeuvre pour camoufler les événements, tromper l'opinion et discréditer la victime. En cherchant à dissimuler la vérité, en proposant un scénario invraisemblable, en accusant la victime, l'appareil judiciaire s'est discrédité. Il est évident que cet appareil a cherché à se soustraire à la règle de droit.»

«Il incombe en conséquence à l'enquête publique de faire toute la lumière sur les événements. Il lui incombe de la faire clairement et devant tous. Car les circonstances sont trop troubles, les faits trop graves et les conséquences trop importantes pour bâcler l'enquête ou, comme le dit la police, classer l'affaire.»



Gaston Harvey

«On nous a enlevé Gaston. Il était pour nous un frère, un père, un ami, un mari, des défauts, ordinaire, généreux, solidaire. On nous a enlevé notre frère.»

«Gaston n'est pas mort. Il est aujourd'hui cette solidarité concrète vécue ici. Il nous appartient de prolonger sa vie en fortifiant cette solidarité pour qu'elle porte fruit.»

Ce message a été livré par Gérald Larose au nom de la CSN lors du service funèbre de Gaston Harvey.